



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE LA

THAÏLANDE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Thaïlande est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Thaïlande.

Table des matières

1 APERÇU GÉNÉRAL	3
2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL	3
3 ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE	4
3.1 Politique économique globale dans le cadre de la réforme actuelle	4
3.2 Évolution par secteur/mesure	6
3.2.1 Politiques monétaire et budgétaire	6
3.2.2 Droits de douane	7
3.2.3 Procédures douanières	7
3.2.4 Agriculture	8
3.2.5 Pêche	9
3.2.6 Industrie	10
3.2.7 Entreprises d'État	11
3.2.8 Marchés publics	11
3.2.9 Tourisme	11
3.2.10 Concurrence	12
3.2.11 Transports	13
3.2.12 Propriété intellectuelle	13
3.2.13 Télécommunications	17
3.2.14 Secteurs financiers	19
3.2.14.1 Secteur bancaire	19
3.2.14.2 Valeurs mobilières	20
3.2.14.3 Assurances	21
4 ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	22
4.1 OMC	23
4.2 ASEAN	23
4.3 Autres accords préférentiels	25
4.4 Autres arrangements régionaux	26
4.5 Coopération technique et financière	28
5 ORIENTATIONS FUTURES DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE	29

Tableaux

Tableau 3.1 Arrestations et saisies d'articles portant atteinte à la propriété intellectuelle fabriqués et vendus en Thaïlande, 2008-2014	16
Tableau 3.2 Arrestations et saisies d'articles portant atteinte à la propriété intellectuelle réalisées par les agents des douanes aux frontières, 2008-2014	16
Tableau 4.1 Accords de libre-échange en vigueur signés par la Thaïlande	23

1 APERÇU GÉNÉRAL

1.1. Pendant la période considérée, l'économie thaïlandaise a été confrontée à plusieurs difficultés, dont des changements de la situation politique, des catastrophes naturelles – les inondations de 2011, par exemple – et des incertitudes externes liées à d'autres économies de premier plan, y compris la dépréciation de grandes monnaies internationales et la stagnation économique de plusieurs économies. Néanmoins, les statistiques concernant le produit intérieur brut (PIB) et d'autres indicateurs macroéconomiques montrent que l'économie thaïlandaise a résisté à l'évolution de la situation.

1.2. En mai 2014, le Conseil national pour la paix et le maintien de l'ordre a pris des mesures pour mettre un terme à la situation prolongée d'impasse politique et à la paralysie administrative des six mois précédents. Par la suite, à la fin du mois d'août de 2014, le Cabinet a été nommé et a débuté ses travaux au titre d'une feuille de route politique concrète comptant trois phases: réconciliation, réformes, et redynamisation des institutions démocratiques. À l'heure actuelle, la Thaïlande se trouve dans la deuxième phase; elle progresse vers le renforcement de la démocratie et le projet de nouvelle Constitution est en cours de révision finale. Le projet de Constitution a fait l'objet d'un examen et de discussions approfondis impliquant toutes les parties prenantes, y compris dans le cadre de plusieurs forums ouverts au public, de colloques faisant intervenir des experts étrangers, et de débats entre les membres du Conseil national de réforme, lequel devrait, après référendum, s'exprimer par un vote sur le projet de Constitution au cours de l'année. Des élections nationales devraient ensuite avoir lieu en 2016.

1.3. Depuis septembre 2014, le gouvernement a dirigé les affaires publiques de manière globale, en menant des actions dans tous les domaines de réforme, y compris la législation, l'éducation, l'économie et les autorités locales. Les principes de bonne gouvernance et de transparence ont été mis en avant dans l'ensemble de l'administration.

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

2.1. D'après les statistiques enregistrées par le Bureau du Conseil national de développement économique et social, en 2012, le PIB de la Thaïlande a augmenté de 7,3% par rapport à 2011, puis sa croissance a ralenti pour s'établir successivement à 2,8% et 0,9% en 2013 et 2014. Au premier trimestre de 2015, l'économie a progressé de 3,0% par rapport à 2014; sur l'ensemble de l'année 2015, elle devrait enregistrer une croissance comprise entre 3,0% et 4,0%. Les principaux moteurs de la croissance au premier trimestre ont été la consommation privée, l'investissement public et les exportations de services. Du côté de la production, presque tous les secteurs ont connu une amélioration, en particulier la construction, l'hôtellerie et la restauration, les transports, et les secteurs industriels. Le taux de chômage était stable, approximativement compris entre 0,7% et 0,8%.

2.2. En juillet 2015, Le Bureau de la politique budgétaire du Ministère des finances a estimé qu'en 2015 l'économie thaïlandaise progresserait de 3,0% (ou dans une fourchette de 2,5% à 3,5%), soit une croissance supérieure à celle de l'année précédente qui était de 0,9%. Les facteurs déterminants seront les dépenses publiques, notamment les investissements d'infrastructure, les montants non décaissés du Fonds central, l'augmentation des dépenses d'équipement des entreprises d'État, et l'augmentation du budget de l'État consacré aux dépenses d'équipement. Dans le même temps, la demande extérieure devrait s'améliorer avec le retour à la normale de la situation politique, ce qui devrait se traduire par une augmentation du nombre d'arrivées de touristes étrangers. La croissance des exportations reste cependant soumise à l'incertitude qui entoure la reprise économique mondiale. La consommation et l'investissement privés, en revanche, devraient retrouver leur dynamique grâce à la reprise économique globale et à la mise en œuvre de politiques gouvernementales claires.

2.3. Sur la période 2012-2014, le taux de croissance de la valeur totale du commerce extérieur de la Thaïlande a été prometteur en 2012, les échanges ayant progressé de 5,95%; le commerce a cependant ralenti en 2013, où un taux de croissance extrêmement faible de 0,14% a été observé, et il a reculé à la fin de l'année 2014 de 4,94%. En 2014, la valeur totale des échanges s'est élevée à 455,27 milliards de dollars EU, les exportations représentant 227,52 milliards de dollars EU et les importations 227,75 milliards de dollars EU. Par rapport à 2013, les exportations ont reculé de 0,43% tandis que les importations ont diminué de 9,05%.

2.4. Sur la période 2013-2014, les trois principaux partenaires commerciaux de la Thaïlande étaient la Chine, les États-Unis et le Japon, avec des échanges s'élevant approximativement à 64,3 milliards de dollars EU, 60,3 milliards de dollars EU et 38,0 milliards de dollars EU. Si l'on considère ensemble les États membres de l'ASEAN, la valeur des échanges avec la Thaïlande s'élève à 100,8 milliards de dollars EU, soit environ 21,6% du commerce extérieur total de la Thaïlande. En valeur, les principales exportations sont les véhicules automobiles et leurs parties, les machines de traitement automatique de données, les bijoux, les polymères de l'éthylène, du propylène, etc., les carburants raffinés et les produits en caoutchouc. En valeur, les principales importations sont le pétrole brut, les machines et leurs parties, les machines électriques et leurs parties, les produits chimiques, les produits en fer et en acier, et les circuits électroniques intégrés.

2.5. Outre le commerce des marchandises, le commerce des services a également joué un rôle important dans l'économie thaïlandaise, en contribuant pour 29,36% au PIB en 2014 – une progression par rapport au chiffre de 29,34% enregistré en 2012. Au cours de la même année, le commerce total des services a atteint 109,76 milliards de dollars EU, les importations étant évaluées à 52,89 milliards de dollars EU et les exportations à 56,87 milliards de dollars EU.¹

2.6. Sur la période 2011-2013, les flux entrants d'investissement étranger direct ont suivi une tendance ascendante, mais entre 2013 et 2014 ils sont tombés de 14 416,0 millions de dollars EU à 12 825,6 millions de dollars EU. Le Japon, les États-Unis et l'Union européenne sont restés les principaux pays d'origine de l'IED vers la Thaïlande. En 2014, 25% des flux entrants d'IED – soit la part la plus importante – étaient destinés au secteur manufacturier, en particulier la fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, ainsi que le transport et le stockage. D'autre part, les flux sortants d'investissement étranger direct ont augmenté, passant de 7 175,8 millions de dollars EU en 2011 à 14 260,6 millions de dollars EU en 2012. Par la suite, les flux sortants ont diminué, tombant de 12 276,1 millions de dollars EU en 2013 à 7 865,8 millions de dollars EU en 2014. Sur la période 2011-2014, l'ASEAN était la première destination des flux sortants d'investissement thaïlandais. En 2014, les flux sortants étaient principalement destinés aux industries extractives (34,3%), aux activités financières et d'assurance (18,0%), et au secteur manufacturier (16,9%).

2.7. L'inflation globale et l'inflation de base devraient rester faibles en 2015, à 0,9% et 1,2%, respectivement. Le niveau des prix, faible et stable, devrait encourager les dépenses intérieures.

3 ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

3.1 Politique économique globale dans le cadre de la réforme actuelle

3.1. Sur les onze domaines clés de la déclaration de politique générale présentée par le Conseil des Ministres à l'Assemblée législative nationale, deux domaines recouvrent des questions liées aux évolutions économiques et commerciales: amélioration du potentiel économique de la Thaïlande, et promotion du rôle et étude des débouchés de la Thaïlande au sein de la Communauté économique de l'ASEAN.²

3.2. L'amélioration du potentiel économique du pays est mise en œuvre en trois phases: 1) dans l'immédiat, une action rapide est nécessaire; il s'agit notamment d'accélérer l'utilisation du budget d'investissement restant de l'exercice 2014 et de veiller à ce qu'il soit dépensé efficacement, de préparer pour l'exercice 2015 un plan complet afin que le budget annuel permette d'obtenir des résultats concrets et efficaces suivant les principes de transparence et de non-discrimination, ainsi que de stimuler l'investissement et de mener les projets nécessaires en matière d'infrastructures; 2) à moyen terme, les problèmes fondamentaux qui subsistent doivent être traités; il s'agit notamment de coordonner les politiques monétaire et budgétaire afin d'appuyer la reprise économique tout en maintenant la stabilité des prix, de réformer la structure des prix des carburants, de gérer la dette publique et d'améliorer le recouvrement des taxes; 3) à long terme, il faut poser les bases d'une croissance soutenue; il s'agit notamment d'améliorer l'infrastructure et la structure de gestion dans le secteur des transports, de développer et d'améliorer le système de gestion des entreprises publiques, de gérer l'agriculture de manière plus efficace et de renforcer les capacités des agriculteurs pauvres, de renforcer les capacités et la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME), et de promouvoir l'économie numérique.

¹ Base de données statistiques de l'OMC, 2015.

² <http://www.mfa.go.th/main/contents/files/policy-20150205-103332-009818.pdf>.

3.3. S'agissant de promouvoir le rôle de la Thaïlande au sein de la Communauté économique de l'ASEAN (AEC) et de rechercher des débouchés pour le pays dans ce contexte, le gouvernement met en avant la politique de préparation à la pleine mise en œuvre de l'AEC prévue pour la fin de l'année 2015, notamment dans les domaines de la connectivité des transports et de la logistique, de la facilitation des échanges, de la compétitivité des fabricants thaïlandais, en particulier les PME, et du perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre.

3.4. Les politiques économiques susmentionnées sont complétées par les travaux actuels du Conseil national de réforme qui, au titre des articles 27 à 31 de la Constitution provisoire, mène des actions dans onze domaines: politique, administration publique, droit et justice, autorités locales, éducation, économie, énergie, santé publique et environnement, médias, société, et autres. Ces actions ont été menées par l'intermédiaire de différentes commissions nationales de réforme. Dans le domaine économique, la Commission de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du tourisme et des services a été créée au sein du Conseil national de réforme. Elle axe ses travaux sur différents thèmes, par exemple: la défense et la mise en œuvre du principe d'économie de suffisance; la définition d'une vision à long terme pour garantir la compétitivité du pays et de la main-d'œuvre; la possibilité pour le secteur privé d'opérer dans le cadre d'une politique de concurrence loyale; la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

3.5. Compte tenu du ralentissement des exportations, le gouvernement estime qu'il est nécessaire d'accroître les dépenses intérieures au moyen de différents types de réformes. Au dernier trimestre de 2014, plusieurs mesures à court terme visant à relancer la consommation et l'investissement intérieurs ont ainsi été introduites. Il s'agit, entre autres, de programmes de transfert de revenus pour les producteurs de riz et de caoutchouc, de la révision des privilèges du Conseil des investissements (BOI), de la liquidation des nombreuses demandes du BOI en attente, et du raccourcissement de la période nécessaire à l'obtention d'une licence d'usine.

3.6. Dans le même temps, le gouvernement met l'accent sur des programmes de réforme à long terme visant à traiter des problèmes structurels et pose des bases pour l'avenir. La création de zones économiques spéciales (ZES) dans six villes situées aux frontières, ainsi que de la zone économique spéciale de Dawei, permettrait à la Thaïlande de devenir un important point d'accès vers les pays voisins. Le développement des infrastructures fait aussi partie des grands engagements du gouvernement actuel, le but étant d'améliorer la connectivité et les liaisons avec la sous-région du Grand-Mékong (GMS) et l'ASEAN ainsi qu'à l'intérieur de la Thaïlande et dans la région de Bangkok. En outre, le gouvernement reconnaît l'importance du secteur des PME, nouvelle pierre angulaire de l'économie. L'appui aux PME prendra la forme d'un allègement de la charge fiscale et d'une facilitation de l'accès aux financements.

3.7. Le gouvernement privilégie les solutions pratiques et organise généralement des réunions avec le secteur privé dans le cadre du Comité mixte gouvernement/secteur privé pour la résolution des problèmes économiques, afin que les représentants du secteur privé puissent formuler directement leurs préoccupations. À la dernière réunion, qui s'est tenue le 8 juillet 2015, le secteur privé était représenté par le Conseil du commerce extérieur, la Fédération des industries thaïlandaises, l'Association des banquiers thaïlandais, le Conseil du tourisme de Thaïlande, la Fédération des organismes des marchés des capitaux thaïlandais et le Conseil des expéditeurs thaïlandais. La réunion a abouti à d'importantes décisions, y compris 1) l'approbation de la création de l'Institut technologique pour la durabilité et le commerce (TIST), pour mettre la technologie au service des travaux techniques et de l'élaboration de produits – les détails de cette création devant être examinés et développés par le Ministère des sciences et de la technologie et présentés au Cabinet pour approbation; 2) l'approbation de la suppression du droit d'accise sur l'air conditionné dans les véhicules automobiles, actuellement examinée par le Conseil d'État; et 3) l'approbation de la directive visant à simplifier et à éliminer le chevauchement entre les travaux de plusieurs organismes, s'agissant de la définition des prescriptions en matière d'eaux usées, de la délivrance des permis de déversement des eaux usées, des réglementations environnementales et des rapports d'évaluation environnementale.

3.8. Le gouvernement s'engage aussi à améliorer le climat général de l'investissement. Le Conseil des investissements (BOI) encourage l'investissement dans le secteur industriel et celui des services, plus précisément dans la branche agroalimentaire; l'exploitation minière, la céramique et les métaux industriels; l'industrie légère; les produits métalliques, les machines et l'équipement de transport; les appareils électroniques et électriques; les produits chimiques, le papier et les

matières plastiques; les services et les services publics. Il est admis que l'investissement étranger direct constitue un moyen de générer des emplois, de favoriser la croissance économique, et d'accroître la productivité et l'efficacité de l'industrie thaïlandaise.

3.9. Afin d'attirer davantage d'investisseurs étrangers en Thaïlande et de simplifier la procédure permettant au public d'obtenir des licences ou agréments auprès d'un organisme public, la Loi sur la facilitation des procédures de licences a été adoptée le 22 janvier 2015. Entre autres choses, elle prescrit que tous les organismes doivent 1) examiner leur législation en matière de délivrance de licences ou d'autres agréments tous les cinq ans, et déterminer s'ils devraient abroger ou améliorer les prescriptions existantes; 2) produire à l'intention du grand public un manuel pour les critères, processus et conditions relatifs à la présentation d'une demande, ainsi que les différentes étapes et les délais dans lesquels l'organisme procède à l'examen des demandes; et 3) informer par écrit le demandeur des raisons du dépassement des délais indiqués dans le manuel, et ce, tous les sept jours jusqu'à la fin de l'examen de la demande. Actuellement (au 22 juillet 2015), les manuels que les organismes concernés sont tenus de produire sont accessibles au public à l'adresse suivante: <https://www.info.go.th/>.

3.10. Conscient de l'importance d'une croissance économique tirée par l'innovation pour éviter le piège du revenu intermédiaire, le gouvernement a établi des politiques relatives aux sciences, à la technologie et à l'innovation (STI) afin de faire en sorte que la Thaïlande devienne un pays à revenu élevé d'ici à 2026. Ces politiques comprennent 1) la réforme du système d'administration des STI pour accroître l'efficacité des liens et partenariats public-privé; 2) l'augmentation des dépenses de recherche-développement afin qu'elles atteignent 1% du PIB, avec un ratio secteur privé/secteur public de 70/30 d'ici à 2021; 3) l'appui au perfectionnement de la main-d'œuvre des STI grâce à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, à l'apprentissage en milieu professionnel, à la mobilité des talents, et à l'assistance technologique aux PME; 4) des dispositifs, réglementations et lois favorisant la réforme pour permettre l'exploitation commerciale de la recherche-développement et de la propriété intellectuelle; 5) l'utilisation de grands projets publics d'investissement et de marchés publics pour stimuler l'innovation dans des domaines stratégiques, par exemple le système ferroviaire et la gestion de l'eau; et 6) le développement de l'infrastructure et des services liés aux STI afin de soutenir efficacement l'exploitation commerciale de la technologie et de la recherche-développement. Des actions clés ont été menées, comme l'amélioration de la déduction fiscale pour les dépenses de recherche-développement et d'innovation, la mise en place du Programme de mobilité des talents destiné à faciliter la mobilité des chercheurs des organismes gouvernementaux et des établissements d'enseignement supérieur vers l'industrie, et la conclusion du partenariat PME & Innovation avec des acteurs importants dans les domaines concernés.

3.2 Évolution par secteur/mesure

3.2.1 Politiques monétaire et budgétaire

3.11. De 2009 à 2014, le Ministère des finances et le Comité de la politique monétaire (MPC) – relevant de la Banque de Thaïlande et autorisé par la loi à définir la politique monétaire et à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour parvenir à la stabilité des prix – sont convenus de fixer comme objectif de la politique monétaire une inflation de base comprise entre 0,5% et 3,0% par an, sur la base d'une moyenne trimestrielle. En 2015, l'objectif a été remplacé par un objectif d'inflation globale de 2,5% \pm 1,5% par an, sur la base d'une moyenne annuelle, afin de mieux rendre compte du coût de la vie. Le passage à un objectif d'inflation globale devrait permettre de favoriser la communication de la banque centrale et ainsi d'ancrer plus efficacement les attentes du public en matière d'inflation. Si l'inflation globale s'éloigne de la cible, le MPC est tenu d'expliquer la situation, d'indiquer le délai dans lequel l'inflation devrait revenir dans la fourchette définie et de formuler la réponse stratégique appropriée.

3.12. Durant le premier semestre de 2015, le MPC a abaissé le taux d'intérêt directeur à deux reprises, le faisant passer de 2,00% à 1,50% par an - son plus bas niveau depuis juillet 2010 –, dans le but d'encourager la reprise économique et d'atténuer les risques élevés de détérioration découlant de facteurs à la fois internes et externes. Pour l'avenir, le MPC a estimé que la politique monétaire devrait rester suffisamment flexible pour appuyer la reprise économique tout en préservant la stabilité économique et financière à long terme.

3.13. S'agissant des dépenses publiques pour l'exercice 2015, le gouvernement s'attache en priorité à restaurer la confiance et à accélérer l'établissement de fondations solides pour le pays. L'accent est placé sur la fourniture d'une aide d'urgence à la population. Des mesures seront lancées pour stimuler l'économie et les investissements, pour tirer parti de l'établissement d'infrastructures afin de favoriser le développement futur et la progression vers la mise en œuvre de l'AEC en 2015. Elles seront mises en œuvre parallèlement à un développement équilibré du pays sur les plans de l'économie, de la société de la culture et des ressources naturelles, suivant le principe de développement axé sur l'être humain.

3.14. Sur la période allant de l'exercice 2011 à l'exercice 2014, le gouvernement a mis en œuvre, dans le domaine budgétaire, une politique déficitaire, notamment dans le but de soutenir de façon continue l'économie après la crise économique mondiale de 2009-2010. Cela a conduit à un déficit de 2,5%-2,6% du PIB au cours des exercices 2011-2012. Pendant l'exercice 2013, les recettes recouvrées ont été plus élevées que prévu, d'où un déficit moins important, de 1,9% du PIB. Cependant, du fait d'un ralentissement économique important, le recouvrement des recettes pour l'exercice 2014 a été en deçà des objectifs, et le déficit budgétaire s'est élevé à 2,9% du PIB.

3.15. Même si une politique déficitaire est adoptée, le gouvernement se tient à son objectif de préservation de la stabilité budgétaire. Le cadre de viabilité budgétaire, conçu pour maintenir à moins de 60% le ratio de la dette publique au PIB, et à moins de 15% le ratio du service de la dette au budget, a servi de fil directeur pour la conduite de la politique budgétaire. Le 30 novembre 2014, le ratio de la dette publique au PIB n'était que de 46,1% et pour l'exercice 2015 le ratio du service de la dette au budget se chiffrait à 7,1%.

3.2.2 Droits de douane

3.16. La Thaïlande est partie à la Convention sur le système harmonisé et applique actuellement la Nomenclature tarifaire du SH2012. En tant que pays membre de l'ASEAN, elle a adopté le code de classification des produits de base à huit chiffres de l'AHTN (la Nomenclature tarifaire harmonisée de l'ASEAN) qui s'applique à toutes les importations, c'est-à-dire à celles des pays membres et à celles des pays tiers. Dans cette classification à huit chiffres, la Thaïlande compte 9 558 lignes tarifaires, qui correspondent à la classification de l'AHTN. Les droits sont *ad valorem*, spécifiques, ou *ad valorem* et spécifiques, le droit le plus élevé étant retenu. La valeur des importations est généralement basée sur le prix c.a.f. À l'heure actuelle, les droits de douane sont compris entre 0% et 80%, avec un droit moyen de 11,17%.

3.2.3 Procédures douanières

3.17. Les technologies de l'information et de la communication sont de plus en plus utilisées par le Département des douanes, pour une vaste gamme d'opérations douanières. En février 2012, le Département des douanes a introduit le Système électronique des douanes thaïlandaises, en remplacement d'un système électronique qui avait été mis en place en 2008 pour permettre la fourniture de services en ligne dans tout le pays. Ces services comprennent des modules importation, exportation, manifeste, ainsi que d'autres services électroniques pertinents. Le Département des douanes a aussi été le principal acteur de l'établissement du Guichet unique national, dont l'activité a débuté en juillet 2008 (phase 1). Parmi les principales parties intéressées figurent des importateurs, des exportateurs, des courtiers en douane, des transitaires, des commissionnaires, des exploitants de terminaux, des banques commerciales et des organismes gouvernementaux. Des ensembles de données de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et le Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies (UNTDDED) ont aussi été utilisés pour la mise en place des services électroniques du Système électronique et du Guichet unique national. L'emploi de la norme ebXML et de l'infrastructure à clés publiques permet le partage interopérable, fiable et sûr de renseignements entre l'administration et les entreprises dans le contexte d'utilisation des services électroniques des douanes et du guichet unique.

3.18. Le Département des douanes a signé en 2006 la lettre d'intention où il accepte dans son processus le Cadre de normes de l'OMD pour assurer la sécurité et la facilitation du commerce international, tout en établissant un partenariat avec les entreprises privées, et pour renforcer la compétitivité du pays dans le monde. D'abord lancé en tant que projet pilote en 2009, le Programme d'opérateurs économiques agréés pour l'exportation a été pleinement mis en œuvre.

En 2013, des notifications ont été publiées de sorte que le programme a été élargi aux importateurs et aux courtiers en douane.

3.19. En outre, le Département des douanes espère conclure des accords de reconnaissance mutuelle avec d'autres administrations douanières pour améliorer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement internationale et faciliter à l'avenir la circulation des marchandises autorisées. Il a déjà conclu, le 11 juin 2015, un accord avec le Département des douanes et accises de Hong Kong, Chine, et il est en train d'en négocier la mise en œuvre. Après avoir signé un plan d'action le 24 novembre 2014, le Département des douanes thaïlandais et le Service coréen des douanes travaillent sur la comparaison des critères d'autorisation écrite et sur la finalisation du programme d'activités pour les visites conjointes sur le terrain.

3.2.4 Agriculture

3.20. Au cours des années 2012, 2013 et 2014, le secteur agricole a contribué au PIB de la Thaïlande à hauteur d'environ 8,41%, 8,29% et 8,31%, respectivement. La sécheresse observée à la fin de 2013 et au premier trimestre de 2014, ainsi que le problème du Syndrome de mortalité précoce dans l'aquaculture crevette, ont été des événements graves, qui ont eu des répercussions négatives sur la production agricole de la Thaïlande. Bien que les principales cultures aient été touchées par les inondations de septembre 2014, la production et l'exportation de produits agricoles comme le bétail, le manioc, le maïs, l'huile de palme et les fruits ont augmenté du fait de la reprise de l'économie mondiale et de la stabilité de la monnaie thaïlandaise.

3.21. Pour la période 2012-2015, le Ministère de l'agriculture et des coopératives, principale autorité chargée de la formulation et de la mise en œuvre de la politique agricole thaïlandaise, concentre son action sur trois stratégies: 1) la Stratégie de développement pour les agriculteurs, qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des agriculteurs en stabilisant leur revenu grâce à des programmes d'assurance-récolte, de soutenir le rôle du Conseil national des agriculteurs dans la formulation des politiques, et d'encourager des jeunes à intégrer le secteur; 2) la Stratégie de développement de la production, qui met l'accent sur la productivité agricole, la qualité, les normes, la gestion des produits et la sécurité alimentaire par l'intermédiaire de la réduction des coûts, de la recherche-développement, du transfert de nouvelles technologies et de l'augmentation de la valeur ajoutée par l'amélioration, la commercialisation et la certification des produits; et 3) la Stratégie de développement et de gestion des ressources agricoles, qui porte sur l'expansion des zones irriguées, le développement des ressources halieutiques, l'amélioration du sol et la mise en valeur des terres.

3.22. Le Ministère de l'agriculture et des coopératives a établi une feuille de route pour 2015, qui comprend six programmes pour les trois stratégies susmentionnées:

- 1) le Programme de marchés d'agriculteurs, qui vise à faciliter la vente et l'achat, pour les agriculteurs et les consommateurs, de produits agricoles de haute qualité, directement au prix local. Ces marchés sont établis dans 77 provinces de Thaïlande;
- 2) le Programme d'aide en cas de sécheresse, qui vise à aider les agriculteurs victimes de la sécheresse par la réparation des infrastructures, la formation professionnelle et l'amélioration du rendement de la production;
- 3) le Programme de développement des ressources en eau, qui vise à développer l'irrigation et à construire de petits dispositifs d'irrigation;
- 4) le Programme de prévention et de répression des activités illégales;
- 5) le Programme d'élaboration et de modification des textes législatifs, qui vise à adapter la loi au contexte actuel;
- 6) le Programme en faveur des grands champs, un type de vulgarisation agricole par zone nécessitant une intégration dans les organismes pour toutes les activités de la chaîne d'approvisionnement menées dans la région.

3.23. Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route 2015, des mesures supplémentaires ont aussi été prises, notamment l'augmentation de la participation du secteur privé à l'inspection et à la certification des produits, et la mise sur pied du projet "Smart Farmer and Smart Officer" adopté pour préparer à l'économie numérique.

3.24. En ce qui concerne le Programme de garantie sur le paddy, qui a été supprimé en juillet 2014, le gouvernement utilise actuellement quatre canaux pour écouler ses stocks publics de riz, à savoir: 1) des transactions intergouvernementales, basées sur les prix du marché mondial; 2) des enchères publiques à l'intention des acheteurs nationaux, basées sur les prix du marché intérieur; 3) des échanges sur le marché à terme des produits agricoles, grâce à un mécanisme de marché normal; et 4) des dons aux populations victimes de catastrophes naturelles. Ces canaux n'affectent pas le prix du riz sur le marché mondial.

3.25. En 2014, les mesures prises par la Thaïlande pour aider les agriculteurs visaient à réduire le coût des intrants et des services, avec la coopération du secteur privé pour abaisser les prix des engrais, des pesticides et des semences, par exemple. Il existait également un programme de marchés d'agriculteurs pour le riz et d'autres cultures, permettant aux agriculteurs de vendre directement leurs produits par d'autres biais, ainsi qu'un programme d'assurance concernant le riz saisonnier, pour les risques de catastrophes naturelles et autres répercussions négatives inattendues sur la production.

3.2.5 Pêche

3.26. Le secteur des produits de la pêche et des fruits de mer, qui emploie au total environ 2 millions de personnes, joue un rôle très important dans l'économie thaïlandaise. Par conséquent, le gouvernement cherche à développer un secteur de la pêche plus durable et respectueux de l'environnement, y compris en mettant en œuvre des mesures de lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), une lutte qui figure actuellement parmi les priorités de la politique gouvernementale.

3.27. Le Ministère de l'agriculture et des coopératives a établi une feuille de route pour l'élimination de la pêche INN, dont les principaux éléments sont les suivants:

- 1) Nouvelle Loi sur la pêche: la nouvelle Loi a été adoptée en janvier 2015, publiée au Journal officiel le 28 avril 2015 et est entrée en vigueur le 26 juin 2015, soit 60 jours après la date de publication. La Loi a introduit des sanctions pouvant aller jusqu'à 30 millions de baht d'amende pour prévenir la pêche illégale et prévoit l'amélioration de la supervision officielle des pêcheries thaïlandaises dans le but de mieux rendre compte des réalités du secteur. Elle a également établi un dispositif de gestion des pêcheries et amélioré les mesures du ressort de l'État du port. Parallèlement, le gouvernement prépare un autre projet de modification dont le but est de rendre la Loi encore plus complète et conforme aux normes internationales en matière de lutte contre la pêche INN. Ce projet comprend des définitions claires de la pêche INN, et prévoit l'application de la Loi à la fois aux ressortissants thaïlandais exploitant des pêcheries et aux navires thaïlandais opérant à l'intérieur et à l'extérieur des eaux territoriales thaïlandaises ainsi que des mesures concernant les pêcheries durables.
- 2) Plan d'action national visant à supprimer la pêche INN: le gouvernement apporte actuellement des améliorations à ce document d'orientation afin de le rendre compatible avec le Plan d'action international de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Cela devrait être achevé en 2015.
- 3) Système de surveillance des navires: ce système doit être installé sur tous les navires de pêches de 30 tonnes bruts et plus, alors qu'à l'heure actuelle il est installé sur les navires de 60 tonnes brutes.
- 4) Amélioration de la traçabilité: le gouvernement améliore actuellement le système de traçabilité pour les produits des pêcheries dans l'ensemble de la chaîne de production et envisage d'augmenter le nombre d'agents chargés d'examiner et d'améliorer les bases de données des organismes concernés, dans le but d'accroître l'efficacité du système.

3.28. Le 1^{er} mai 2015, le Centre de commandement pour la lutte contre la pêche illégale, soutenu par la Marine royale thaïlandaise, a été créé au titre de l'Ordonnance du Conseil national pour la paix et le maintien de l'ordre et de l'Ordonnance n° 10/2015, dans le but de rassembler tous les organismes concernés pour lutter efficacement contre la pêche INN.

3.2.6 Industrie

3.29. En 2014, il y a eu une contraction de 1,1% dans le secteur industriel. L'indice de la production manufacturière a reculé de 4,6% et le taux d'utilisation des capacités s'est élevé en moyenne à 60,5%.

3.30. À l'heure actuelle, le Plan directeur national pour l'industrie (2012-2031) a pour objectif de parvenir à un secteur industriel novateur, équilibré et durable. Il comporte les trois volets suivants:

- 1) une industrie basée sur le savoir (2012-2016): établir des fondations solides tout au long de la chaîne de valeur en améliorant les réglementations, en mettant en place des structures efficaces pour les matières premières et la main-d'œuvre, en développant des parcs industriels, et en créant une chaîne d'approvisionnement ASEAN dans le cadre de la préparation à l'AEC;
- 2) une industrie novatrice (2012-2021): adopter des technologies plus avancées et développer des produits et services innovants pour répondre aux besoins des clients et accroître la compétitivité sectorielle;
- 3) une industrie durable (2012-2031): le secteur doit devenir non seulement créatif mais aussi écologique par la prise en compte des impacts négatifs sur la société et l'environnement ainsi que par la promotion des marques thaïlandaises, dans le but d'obtenir une reconnaissance mondiale.

3.31. En matière de développement industriel, la politique du gouvernement repose principalement sur les objectifs suivants: 1) promouvoir les secteurs industriels pour la compétitivité du pays, par exemple l'industrie agroalimentaire, les hautes technologies, l'industrie de la création et de la conception, et le secteur des machines de pointe (pour une automatisation totale ou partielle des processus de production); 2) accroître la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) en renforçant leurs connaissances sur l'efficacité des processus de fabrication, sur la valorisation des produits et la gestion interne, sur la facilitation de l'accès aux capitaux ainsi qu'aux services financiers et d'investissement, et sur les possibilités de commercialisation et d'investissement à l'étranger; et 3) promouvoir une économie numérique englobant la fabrication et le commerce des produits en question – matériel informatique, logiciels, appareils numériques et équipements de télécommunication numérique –, ainsi que l'utilisation des données numériques dans le système de production.

3.32. Dans le cadre de la préparation à l'AEC, le gouvernement met l'accent sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises à tous les niveaux, en particulier les PME, par l'intermédiaire de la coopération avec des entreprises d'autres États membres de l'ASEAN, dans le but d'encourager les liaisons de la chaîne d'approvisionnement avec le marché mondial. Le gouvernement attache aussi une grande importance à la formation de la main-d'œuvre, à la mise en œuvre du plan de développement industriel dans le cadre de la coopération régionale et sous-régionale, ainsi qu'à la production transfrontières et au développement des échanges dans le cadre des zones économiques spéciales, pour que les débouchés commerciaux puissent être correctement exploités en vue de la mise en place de l'AEC.

3.33. Le gouvernement ne perd pas pour autant de vue le développement industriel durable, et la priorité est donnée à la résolution du problème de la gestion des déchets: transformation des déchets en énergie, réglementation et imposition de mesures visant à gérer, surveiller et prévenir le dépôt illégal de déchets industriels.

3.34. Confronté à des problèmes de prix et d'approvisionnement en amont et en aval pour la fabrication du caoutchouc, le gouvernement a publié les Directives pour le développement de la filière caoutchouc afin de résoudre les problèmes à court et long termes et d'atteindre les objectifs

suivants: 1) progresser vers la durabilité en contrôlant les zones de plantation de caoutchouc et en maintenant l'équilibre entre production et utilisation, y compris en améliorant le rendement des plantations afin de résoudre le problème de la surabondance; 2) faciliter la conduite des activités commerciales des institutions agricoles et autres opérateurs du marché, y compris en améliorant la qualité du caoutchouc; 3) accroître la valeur ajoutée de base du caoutchouc afin d'augmenter le revenu des agriculteurs, en aidant à l'établissement ou à la rénovation des usines de transformation; et 4) accroître la valeur ajoutée des produits nationaux en caoutchouc en encourageant les fabricants à élargir la production afin d'augmenter l'utilisation du caoutchouc sur les marchés d'autres pays.

3.2.7 Entreprises d'État

3.35. La réforme des entreprises d'État figure parmi les objectifs clés du gouvernement depuis que celui-ci a pris ses fonctions, le but étant de faire de ces entreprises un mécanisme efficace de promotion d'un développement économique et social durable en Thaïlande. Par conséquent, le Cabinet a récemment modernisé les règlements du Bureau du Premier Ministre sur la politique et la gouvernance des entreprises d'État, en vue d'encadrer la politique en la matière et de définir des objectifs clairs et des orientations stratégiques pour ces entreprises. Cela permettra de déterminer si elles doivent être transformées en entreprises commerciales ou conserver leur statut d'entreprises d'État pour la conduite des missions d'aide et de protection sociales.

3.36. Le Comité de la politique des entreprises d'État, présidé par le Premier Ministre, a été créé au titre du règlement du Bureau du Premier Ministre. Il est composé de 17 ministres, des hauts dirigeants des organismes gouvernementaux concernés, et de 8 experts de différents secteurs. Étant donné qu'il rassemble tous ces hauts dirigeants, le Comité, organe décisionnel centralisé, est en mesure de formuler des politiques efficaces sur les entreprises d'État et de prendre des décisions rapides et effectives pour régler les questions urgentes.

3.2.8 Marchés publics

3.37. Le 20 avril 2015, le Cabinet a adopté une résolution afin que la Thaïlande demande le statut d'observateur au Comité de l'OMC sur les marchés publics. La Thaïlande a ensuite présenté une demande écrite au Comité et a obtenu le statut d'observateur le 3 juin 2015.

3.38. Le Système électronique de marchés publics, lancé en 2002, vise à accroître la transparence et l'efficacité, à faciliter l'accès aux possibilités de marchés publics et à raccourcir les procédures de passation de marchés dans le système thaïlandais. Les renseignements, lois, règlements et directives relatifs à la passation de marchés publics, les appels d'offres et les adjudications de contrats seront publiés sur le site Web du centre d'information sur le Système électronique de marchés publics (<http://www.gprocurement.go.th/>). La Thaïlande poursuit actuellement la mise en place et le perfectionnement du Système. Le 1^{er} février 2015, elle a lancé la troisième phase de mise en œuvre, en déployant à titre pilote les dispositifs "marché électronique" et "enchères électroniques", en collaboration avec trois hôpitaux publics et neuf organismes relevant du Ministère des finances. Ce projet pilote a été élargi et vise 148 organismes relevant de tous les ministères; à l'avenir, il sera appliqué pour tous les organismes gouvernementaux. Le dispositif "marché électronique" est une méthode d'achat de produits et services commerciaux via le Système électronique de marchés publics, tandis que le dispositif "enchères électroniques" est une méthode d'achat de produits et services complexes et techniques tels que des projets de construction, produits pharmaceutiques et systèmes de technologies de l'information. La troisième phase de mise en œuvre permettra à la Thaïlande d'exploiter pleinement le Système électronique de marchés publics et d'accroître l'efficacité de la passation de marchés. En outre, le Système devrait favoriser l'ouverture et la transparence du processus et permettre de limiter la corruption dans ce domaine.

3.2.9 Tourisme

3.39. Le tourisme et les secteurs connexes font partie des secteurs clés contribuant considérablement à l'économie thaïlandaise. Ils sont une source efficace de création d'emplois et d'augmentation des revenus locaux et des recettes en devises. Les touristes étrangers génèrent chaque année plus de 900 milliards de baht de revenu national – 983,92 milliards en 2012 et 1 207,14 milliards en 2013, par exemple.

3.40. Le nombre de touristes se rendant en Thaïlande a connu une croissance régulière. En 2013, on recensait environ 26,54 millions d'arrivées de touristes internationaux, contre 22,35 millions en 2012, soit une augmentation de 18,76% par rapport à l'année précédente.

3.41. Les entreprises du tourisme, qui vont des hôtels cinq étoiles et des compagnies aériennes de rang mondial aux restaurants de qualité et aux producteurs d'aliments primaires, en passant par les prestataires de services de santé et les entreprises de transport national, constituent les principaux intérêts thaïlandais en matière d'exportation de services. Entre 2012 et 2013, les revenus générés par les hôtels (hébergement) et les restaurants (aliments et boissons) ont notablement augmenté, passant de 447,65 milliards de baht à 592,61 milliards de baht, soit une croissance de 24,06%.

3.42. Le gouvernement s'est employé à moderniser les infrastructures telles que les routes, les télécommunications, l'élimination des déchets et les normes de sécurité des services publics, afin qu'elles suivent le rythme de l'évolution du secteur et en assurent la stabilité à long terme.

3.43. Le Plan national de développement du tourisme pour la période 2012-2016 (B.E. 2555-2559) vise à faire de la Thaïlande une destination touristique très concurrentielle et de rang mondial pour que le tourisme devienne à terme une source importante de recettes publiques, qui seront redistribuées dans la société d'une manière équilibrée et durable. Pour atteindre cet objectif, les cinq orientations stratégiques ci-après ont été définies:

- le développement d'infrastructures de base et d'installations destinées au tourisme;
- le développement et la remise en état de destinations touristiques pour assurer la durabilité;
- l'amélioration de produits et services touristiques et d'autres facteurs touristiques connexes;
- l'amélioration de la confiance touristique et de la promotion du tourisme; et
- l'encouragement de la participation de tous les secteurs concernés, y compris les secteurs publics, la société civile et les administrations locales, dans la gestion du tourisme.

3.44. La proposition d'établissement d'un "tribunal touristique" (section spéciale des tribunaux chargée des différends impliquant des touristes) a été formulée en 2013 et, à l'heure actuelle, des unités chargées des affaires liées au tourisme sont opérationnelles dans les tribunaux des provinces de Chiangmai, Phuket, Pattaya et Samui, ainsi que dans les tribunaux du district de Bangkok (Phatumwan, Dusit, Bangkok Nord). Leur objectif est d'offrir une meilleure protection aux touristes susceptibles de faire l'objet d'un traitement déloyal de la part des agences de voyages et de traiter les affaires de vols ou de crimes concernant des touristes étrangers. Cela devrait permettre de renforcer la confiance des visiteurs internationaux vis-à-vis de la Thaïlande.

3.2.10 Concurrence

3.45. La Loi B.E. 2542 sur la concurrence (1999) reste le principal texte législatif définissant le cadre de la politique de la concurrence en Thaïlande. Depuis 2014, la réforme de cette loi est devenue l'une des principales questions de réforme nationale. Deux commissions relevant du Conseil national de réforme ont proposé deux projets modificatifs, qui sont en cours de regroupement. Dans le même temps, le Ministère du commerce mène ses propres travaux concernant les aspects de la Loi à modifier. Les projets de texte des commissions nationales de réforme et du Ministère du commerce comprennent des propositions communes, par exemple l'élargissement du champ d'application, le renforcement du Bureau de la Commission de la concurrence pour en faire un organe indépendant, et l'amélioration adéquate des pouvoirs de la Commission et des sanctions applicables dans le cadre d'actions en justice. Les commissions prévoyaient de présenter les projets de texte regroupés au Conseil national de réforme d'ici à la fin du mois d'août 2015 tandis que le Ministère du commerce prévoit de présenter son projet de modification au Cabinet courant 2015.

3.2.11 Transports

3.46. Le Ministère des transports a élaboré le Plan de développement de l'infrastructure de transport 2015-2022, dont les principaux objectifs sont l'augmentation des réseaux ferroviaires interurbains, l'amélioration des réseaux et services de transport public, l'amélioration de la connectivité entre les principales bases de production nationales et les pays voisins, le développement des réseaux de transport par voie d'eau, et le renforcement des capacités de transport aérien. Ce plan de développement a été conçu pour être compatible avec le onzième Plan national de développement économique et social (2012-2016). Le budget consacré à l'ensemble des projets d'infrastructure (excepté le réseau ferroviaire à grande vitesse et la voie ferrée à écartement standard) est estimé à 1 900 milliards de baht, dont 56,05% sont alloués au développement du réseau ferroviaire (double stratégie de développement et transports publics rapides (MRT), le système de transport public par voie ferroviaire du Grand Bangkok), 32,60% au transport routier, 5,30% au transport par voie d'eau, 3,44% au réseau reliant l'agglomération de Bangkok aux provinces voisines, et 2,62% au transport aérien.

3.47. Dans son ensemble, le Plan de développement prévoit, pour le réseau ferroviaire reliant les provinces et les municipalités, la création de 17 itinéraires, soit une augmentation de 3 237 km et, pour le transport ferroviaire dans la zone métropolitaine, le passage de 4 à 10 itinéraires, ou de 80 à 464 km. En matière de transport routier, on peut citer les projets de construction de ponts traversant le fleuve Chao Phraya à Samut Prakan, Nonthaburi et Pathum Thani, le développement des autobus alimentés au gaz naturel et des principales gares routières, et l'augmentation des liaisons entre les routes à grande circulation et les bases de production importantes des pays voisins, y compris le développement des routes à quatre voies, l'entretien des routes régionales à grande circulation, l'amélioration des routes rurales pour appuyer les secteurs de l'agriculture et du tourisme, et le développement des installations autoroutières et intermodales.

3.48. S'agissant du transport par voie d'eau, le Plan prévoit, entre autres, le développement des ports maritimes de croisière à Krabi et Samui, et des projets de développement des ports de Laem Chabang, Chumpon et Pakbara. En ce qui concerne le transport aérien, le Plan prévoit la construction d'un nouvel aéroport à Betong (Yala) et l'expansion des aéroports de Suvarnabhumi, Don Mueang, Phuket et U-Tapao.

3.49. Le gouvernement attend de l'ensemble des investissements d'infrastructure réalisés au titre de ce plan de développement 2015-2022 les résultats suivants: 1) une baisse des coûts logistiques d'au moins 2%; 2) une diminution du nombre de voyageurs se déplaçant d'une province à l'autre en voiture particulière de 59% à 40%; 3) une augmentation de la vitesse moyenne des trains de marchandises de 39 km/h à 60 km/h, et de celle des trains de passagers de 60 km/h à 100 km/h; 4) une augmentation du transport ferroviaire de marchandises de 2,5% à 5%; 5) une réduction des dépenses de carburant d'au moins 100 000 millions de baht par an; 6) une augmentation du transport par MRT dans la zone du Grand Bangkok de 5% à 30%; 7) un accroissement de la capacité des aéroports de Suvarnabhumi et Don Mueang de 63 millions à 90 millions de personnes en 2016; 8) une augmentation de la capacité de gestion des vols de 600 000 à 1,4 million de vols par an en 2024; et 9) une augmentation du nombre de voyageurs empruntant des vols à partir d'aéroports régionaux de 8 à 23 millions par an en 2024.

3.2.12 Propriété intellectuelle

3.50. Le gouvernement a poursuivi ses efforts visant à mettre en place un régime de droits de propriété intellectuelle (DPI) solide dans tous les domaines, y compris l'élaboration des lois, l'application des lois, la coopération entre les organismes et la sensibilisation du public, dans le but de faire en sorte que le régime national de propriété intellectuelle soit conforme à la pratique internationale et adapté aux exigences actuelles des parties intéressées. Le Département de la propriété intellectuelle (DIP), qui relève du Ministère du commerce, est l'autorité réglementaire chargée, entre autres choses, de mettre en œuvre la législation relative à la propriété intellectuelle; d'apporter un soutien administratif au Comité national de politique de la propriété intellectuelle; de représenter le gouvernement au niveau international pour les questions liées à la propriété intellectuelle; et de promouvoir la sensibilisation à la propriété intellectuelle.

3.51. La période 2011-2014 a été marquée par une série de réformes visant à améliorer la compétitivité et à élargir l'accès aux marchés pour les industries, les services nationaux et les

activités des petites et moyennes entreprises, en encourageant l'appropriation et l'utilisation de la propriété intellectuelle, et l'intégration de ces acteurs dans une économie créative, basée sur le savoir et tirée par l'innovation. Les politiques de la Thaïlande en matière de propriété intellectuelle sont orientées, à moyen terme, par deux autres instruments clés. Il s'agit 1) de la Stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle 2013-2016, et 2) du Plan proactif pour la prévention et la répression des atteintes aux DPI 2012–2015.

3.52. Au titre de la Stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, différents organismes doivent mener des actions dans les sept domaines ci-après, sur la période 2013-2016:

- 1) création et innovation: stimuler le potentiel d'innovation cumulé et renforcer les capacités d'innovation des secteurs concurrentiels en encourageant l'innovation par la recherche-développement, les partenariats public-privé et le développement de l'infrastructure technologique;
- 2) exploitation commerciale: mettre à disposition les outils permettant une bonne gestion et une bonne utilisation de la propriété intellectuelle;
- 3) protection: mettre en place un système de propriété intellectuelle moderne et efficace, qui favorise la créativité et l'innovation et qui assure la protection effective des ressources génétiques et des savoirs traditionnels;
- 4) prévention et répression des atteintes aux DPI: promouvoir des moyens efficaces de faire respecter les droits et une concurrence loyale;
- 5) éducation et sensibilisation: améliorer la connaissance et la compréhension de la valeur de la propriété intellectuelle et du respect des DPI;
- 6) coopération internationale: renforcer la protection des droits à l'étranger et poursuivre le développement d'un système national de propriété intellectuelle correspondant aux normes et pratiques internationales; et
- 7) financement: veiller à ce que les savoirs nouveaux ou originaux et l'expression créative d'idées conduisent à une exploitation commerciale viable, par la mise en place d'un mécanisme facilitant l'accès au financement et aux sources de financement.

3.53. Malgré les défis rencontrés aux niveaux national et international, le gouvernement a considérablement amélioré la protection des DPI en termes de législation, de moyens de faire respecter les droits et de sensibilisation.

3.54. Le Parlement ayant été dissous en décembre 2013, le processus législatif n'a pas repris avant octobre 2014. Le Ministère du commerce a réaffirmé son intention de faire adopter tous les projets de loi relatifs aux DPI dont il avait pris l'initiative, et les a de nouveau présentés à l'Assemblée législative nationale.

3.55. La Loi sur le droit d'auteur a été modifiée comme suit: 1) incrimination du piratage de film par caméscope dans les cinémas; et instauration d'une exception spécifique aux atteintes au droit d'auteur visant à faciliter l'accès des personnes handicapées aux œuvres protégées; et 2) renforcement de la protection du droit d'auteur dans l'environnement numérique grâce à l'introduction de nouvelles dispositions sur la protection des renseignements relatifs à la gestion des droits, de mesures de protection technologique, ainsi que de nouvelles dispositions relatives à la limitation de la responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet. Ces deux modifications ont été rétablies, approuvées par l'Assemblée législative et publiées au Journal officiel le 5 février 2015. Elles sont en vigueur depuis l'expiration du délai de 60 jours et du délai de 180 jours suivant leur date de publication, respectivement.

3.56. La modification de la Loi sur les secrets commerciaux visant à restructurer le Comité des secrets commerciaux et à modifier les dispositions relatives aux sanctions a été rétablie, approuvée par l'Assemblée législative et publiée au Journal officiel le 5 février 2015. Elle a pris effet le lendemain.

3.57. Un ensemble de projets de modification de la Loi sur les marques, qui vise à appuyer l'accès future de la Thaïlande au Protocole de Madrid et à traiter la question des pratiques de remplissage illégal, est actuellement examiné par le Conseil d'État. Le but de cet examen est de fusionner cet ensemble de projets avec une autre modification de la Loi sur les marques qui vise à simplifier le processus d'enregistrement et à autoriser l'enregistrement des marques non conventionnelles.

3.58. Le Département de la propriété intellectuelle (DIP) a également poursuivi ses travaux préparatoires en vue de la modification de la Loi B.E. 2522 sur les brevets (1979), telle que modifiée par la Loi B.E. 2535 sur les brevets (n° 2) et par la Loi B.E. 2542 sur les brevets (n° 3). L'objectif principal de la modification est de préparer la Thaïlande à l'accès à l'Accord de La Haye.

3.59. D'autres modifications importantes ne relevant pas du Ministère du commerce sont essentielles à la promotion de moyens effectifs de faire respecter les DPI, parmi lesquelles:

- la disposition relative aux pouvoirs *ex officio* des agents des douanes d'inspecter et de saisir les marchandises illégales en transit ou en transbordement et d'en suspendre la mise en libre circulation, qui est en vigueur depuis le 4 mars 2015;
- le projet de loi sur les délits informatiques prévoyant de faire des atteintes aux DPI une infraction principale, qui a été approuvé par le Cabinet et est actuellement examiné par le Conseil d'État en vue de sa présentation à l'Assemblée législative pour approbation; et
- une modification de la Loi B.E. 2522 sur l'exportation et l'importation de marchandises (1993), proposée par le Département du commerce extérieur et visant à garantir que les définitions des notions d'importation et d'exportation couvrent les marchandises en transit et les marchandises en transbordement, qui a reçu l'approbation de principe du Cabinet et est à présent examinée par le Conseil d'État avant sa présentation à l'Assemblée législative.

3.60. La Thaïlande participe activement aux négociations menées dans le cadre de l'OMC concernant l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux. Elle a fait part de son soutien à une proposition présentée par un groupe de Membres.

3.61. La Thaïlande est aussi consciente de la nécessité de mettre en place un mécanisme facilitant l'accès aux médicaments essentiels, notamment pour les pays dont les capacités de fabrication dans le secteur pharmaceutique sont faibles ou inexistantes. Des consultations publiques faisant intervenir les parties intéressées ont été tenues, et le gouvernement examine les moyens et les procédures internes offerts par la législation nationale pour atteindre les objectifs de la Décision de 2003 sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha de 2001 sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique (WT/L/540), et de la Décision ultérieure du Conseil général sur l'amendement de l'Accord sur les ADPIC du 6 décembre 2005 (WT/L/641).

3.62. Outre les questions liées à la législation, le DIP entreprend aussi des activités de coopération avec les principaux offices de propriété intellectuelle tels que l'Office des brevets et des marques de commerce des États-Unis (USPTO), l'Office national de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO) et l'Office japonais des brevets (JPO). Par ailleurs, le DIP entretient des relations étroites avec les offices nationaux de propriété intellectuelle des États membres de l'ASEAN, avec les organisations internationales telles que l'OMPI et l'OMC, et avec les organisations regroupant des parties intéressées et des utilisateurs de premier plan. Cette coopération devrait bénéficier aux détenteurs et utilisateurs de droits de propriété intellectuelle à mesure que le DIP devient une organisation davantage axée sur la qualité, productive, accessible, aux utilisateurs, efficace et rentable.

3.63. Le DIP a mené, de façon continue, des activités au titre de mémorandums d'accord bilatéraux conclus avec plusieurs offices de propriété intellectuelle, à savoir l'USPTO (signature le 14 février 2012), l'Office national de la propriété intellectuelle du Viet Nam (NOIP) (signature en 2005), et des organismes chinois chargés de la propriété intellectuelle comme l'Office national de la propriété intellectuelle (signature le 7 avril 1995), l'Administration nationale du droit d'auteur

(signature le 1^{er} décembre 1995) et le Département des sciences et de la technologie de l'Administration générale du contrôle de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine (signature le 9 septembre 2013).

3.64. Dans le domaine des brevets, au niveau régional, la Thaïlande a rejoint le projet de coopération de l'ASEAN en matière d'examen des brevets (ASPEC) au moment de son lancement au début de 2013. Aujourd'hui, neuf pays de l'ASEAN (tous sauf le Myanmar) y participent. Ce projet est basé sur le partage des résultats de recherche entre les offices participants, avec pour objectif de permettre aux demandeurs des pays participants d'obtenir les brevets correspondants de façon plus rapide et plus efficace. Le projet devrait permettre de réduire le chevauchement des travaux de recherche et d'examen. En outre, les travaux déjà réalisés pourraient servir de référence utile aux fins de la production de rapports de qualité. Le DIP a déjà reçu un certain nombre de dossiers de demandeurs ayant des intérêts commerciaux dans l'ensemble de l'ASEAN.

3.65. La Stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle est complétée par le Plan proactif, axé sur quatre aspects du respect des droits, à savoir la supervision, les moyens de faire appliquer la loi, l'infrastructure juridique, ainsi que l'éducation et la sensibilisation. En avril 2013, le gouvernement a créé le Centre national pour le respect des DPI, organisme transversal chargé d'aider le gouvernement à mettre en œuvre ses priorités en la matière. Parmi les différentes actions menées, il convient de souligner la désignation de l'année 2013 comme "Année de lutte contre les atteintes aux DPI", qui a été l'occasion de sensibiliser le public aux conséquences de l'absence de protection des DPI.

3.66. Comme indiqué dans le tableau 3.1, en 2014 la Police royale thaïlandaise et le Département des enquêtes spéciales ont traité 9 938 affaires au cours desquelles 1 195 891 articles portant atteinte aux DPI ont été saisis. Les autorités ont durci les procédures visant les contrevenants de grande envergure. Le tableau 3.2 indique le nombre d'arrestations et de saisies réalisées par les agents des douanes à la frontière.

Tableau 3.1 Arrestations et saisies d'articles portant atteinte à la propriété intellectuelle fabriqués et vendus en Thaïlande, 2008-2014

Année	Arrestations	Articles confisqués
2014	9 938	1 195 891
2013	9 795	2 373 400
2012	9 927	1 975 679
2011	9 872	5 561 272
2010	5 573	4 338 829
2009	7 613	5 318 535
2008	5 923	3 416 316

a Actions menées au titre de la Loi B.E. 2534 sur les marques (1991); de la Loi B.E. 2537 sur le droit d'auteur (1994), de la Loi B.E. 2522 sur les brevets et d'autres textes législatifs pertinents (Code pénal, Loi B.E. 2548 sur la production de disques optiques (2005); Loi B.E. 2551 sur les films cinématographiques et les vidéos (2008); Loi B.E. 2527 sur le droit d'accise (1984); Loi B.E. 2525 sur les produits cosmétiques (1992); Loi B.E. 2522 sur la protection des consommateurs (1979); Loi B.E. 2546 sur la protection des indications géographiques (2003)) (1979).

Source: Police royale thaïlandaise, ECD, Département des enquêtes spéciales, Bureau de la police métropolitaine et police provinciale des régions 1 à 9.

Tableau 3.2 Arrestations et saisies d'articles portant atteinte à la propriété intellectuelle réalisées par les agents des douanes aux frontières, 2008-2014

Exercice	Arrestations	Articles confisqués
2014	770	263 760
2013	774	631 121
2012	754	1 531 440
2011	628	451 772
2010	759	628 803
2009	684	1 051 474
2008	651	2 222 254

Source: Département des douanes, Ministère des finances.

3.67. En coopération avec les titulaires de droits, le Centre de coordination des DPI entretient et met à jour régulièrement la base de données sur les marques afin de faciliter les enquêtes menées par les agents des douanes (<http://www.iprcustoms.com/>). Le Centre participe aussi au projet de l'Organisation mondiale des douanes appelé Interface Public/Membres (IPM), qui favorise l'échange de renseignements entre les titulaires de droits.

3.68. Dans le cadre de la lutte contre les atteintes aux droits, la Thaïlande s'efforce de développer chez le grand public un esprit de respect des DPI en soulignant la valeur et l'importance de la propriété intellectuelle, y compris son rôle dans la promotion du développement économique et social à long terme. En 2014, le Département de la propriété intellectuelle, par l'intermédiaire de ses partenariats avec d'autres organismes publics et privés, a lancé plusieurs projets visant à développer le respect du public vis-à-vis de la protection de la propriété intellectuelle. Parmi les exemples à relever figurent les activités menées chaque année sur les campus pour sensibiliser les jeunes aux questions de propriété intellectuelle, le concours d'expression écrite organisé auprès des étudiants et la campagne "Load Len Len Kor Pen Ruang". En outre, en tant qu'organismes chargés de faire respecter les droits, la Police royale thaïlandaise et le Département des enquêtes spéciales jouent un rôle actif dans la sensibilisation du public, par exemple dans le cadre du Réseau pour la prévention et la répression des atteintes aux DPI dans les communautés locales.

3.2.13 Télécommunications

3.69. Le secteur thaïlandais des télécommunications fait l'objet de réformes depuis le dernier examen, et des progrès notables ont été faits pour répondre à la demande croissante de services de télécommunication de pointe et à la nécessité d'une meilleure efficacité administrative et d'une meilleure réglementation dans ce domaine. Le Ministère des technologies de l'information et de la communication (MICT) est le principal organe chargé d'appliquer les politiques aux termes du Cadre décennal de la politique nationale des TIC (ICT 2020). Le Cadre, approuvé par le Cabinet le 22 mars 2011, présente l'orientation et les stratégies à suivre pour le développement des TIC en Thaïlande durant la période 2011-2020, selon la vision "Smart Thailand 2020".

3.70. Le gouvernement thaïlandais est conscient qu'il est important de développer des services à large bande à l'intérieur des paramètres du Cadre de la politique nationale des TIC, et il a fixé des objectifs au titre de la Politique nationale sur les services à large bande dont l'objet est de développer le réseau pour qu'il desserve au moins 80% de la population d'ici à 2015, et jusqu'à 95% d'ici à 2020, tout en garantissant des services de haute qualité, à des prix raisonnables. En outre, des services à large bande d'au moins 100 Mbps seront fournis au moyen de fibres optiques dans les zones commerciales en Thaïlande d'ici à 2020.

3.71. Le gouvernement a donné la priorité à deux grands défis. Le premier consiste à révolutionner l'infrastructure nationale des services à large bande, afin 1) de limiter les investissements d'infrastructure redondants dans les domaines compétitifs sur le plan commercial, et ainsi d'abaisser les coûts d'opérateurs qui seront assumés par les consommateurs; et 2) de mettre en place davantage de services à large bande dans les zones rurales et isolées pour, à terme, combler le fossé numérique existant. L'accent sera placé sur le partage d'infrastructures (fibre, tour, etc.). Le second défi est la mise en place d'un dispositif de gestion du spectre radioélectrique permettant de maximiser l'intérêt général. La Thaïlande prévoit de mettre aux enchères des licences d'utilisation sur les bandes de fréquences 900 MHz et 1 800 MHz, et envisage d'utiliser d'autres bandes adaptées aux services de 4G, telles que la bande 2 300 MHz actuellement détenue par TOT PCL et la bande 2 600 MHz détenue par MCOT PCL (société autrefois connue sous le nom d'Organisation des moyens de communication de masse de la Thaïlande), dont le potentiel n'est pas pleinement exploité.

3.72. La Commission nationale de la radiodiffusion et des télécommunications (NBTC) est l'organe réglementaire autonome chargé de surveiller les activités de radiodiffusion et de télécommunication en Thaïlande, conformément à la Loi B.E. 2553 sur les organismes chargés d'attribuer les fréquences radioélectriques et de réglementer les services de radiodiffusion et de télécommunication (2010).

3.73. En vertu de la Loi, la NBTC est chargée d'établir le Plan directeur des télécommunications, un Plan directeur de gestion du spectre radioélectrique, le Tableau national d'attribution des fréquences et un Plan directeur pour la radiodiffusion. L'objectif de ces plans directeurs est de

mettre à la disposition du public un large éventail de services de télécommunication et de radiodiffusion accessibles à tous de manière égale, à des prix abordables, par l'intermédiaire de réseaux de télécommunication modernes, et sur la base d'une concurrence loyale et d'une gestion efficace des ressources. Cela permettra d'établir les infrastructures essentielles à un développement national tourné vers une société novatrice et basée sur le savoir, de réduire les inégalités entre habitants des zones urbaines et habitants des zones rurales dans l'optique d'améliorer continuellement la compétitivité du pays dans le domaine des télécommunications, et d'élaborer des mesures garantissant une protection efficace des consommateurs.

3.74. La Thaïlande fait partie des pays dans lesquels l'Union internationale des télécommunications (UIT) a appuyé le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique, avec des résultats positifs. La NBTC a mis en œuvre une feuille de route comprenant quatre phases: phase 1, élaboration d'une politique sur la radiodiffusion de télévision numérique terrestre; phase 2, politique et réglementation en matière de licences; phase 3, planification et exécution d'enchères et d'appels d'offres; phase 4, activités de communication et de supervision de la transition numérique.

3.75. À la fin de décembre 2013, la NBTC a délivré des licences à des organismes commerciaux de radiodiffusion par l'intermédiaire d'enchères. En juin 2014, la première phase du réseau de télévision numérique a été mise en œuvre. En Thaïlande, la radiodiffusion est opérée à 73,4% par câble et satellite, et à 26,6% par télévision terrestre. En ce qui concerne la radiodiffusion radiophonique, les stations thaïlandaises sont divisées en trois types: 313 stations FM, 193 stations AM et 19 stations sur ondes courtes, soit un total de 525.

3.76. S'agissant des services de téléphonie fixe, on recense en Thaïlande trois grands opérateurs, à savoir TOT Public Company Limited (TOT), TRUE Corporation Public Company Limited (TRUE) et TT&T Public Company Limited (TT&T). La société TOT détient 61,0% des parts de marché de la téléphonie fixe, contre 28,8% pour TRUE et 10,2% pour TT&T.

3.77. En octobre 2012, la NBTC a organisé une vente aux enchères de fréquences sur la bande 2,1 GHz et a délivré trois licences à des filiales de trois grands opérateurs de téléphonie mobile. Ils fournissent à présent des services mobiles de 3G et de 4G dans le pays. Ainsi, à l'heure actuelle, les fournisseurs de services de téléphonie mobile en Thaïlande comprennent des opérateurs de réseaux de téléphonie mobile et des opérateurs de téléphonie mobile sans réseau. Les sept opérateurs de réseaux de téléphonie mobile sont les suivants: 1) Advanced Info Service Public Company Limited (AIS); 2) Total Access Communication Public Company Limited (Dtac); 3) Advanced Wireless Network Company Limited (AWN), qui dépend de la société AIS; 4) Dtac TriNet Company Limited (Dtac Trinet or DTN), qui dépend de la société Dtac; 5) CAT Telecom Public Company Limited (CAT); 6) TOT Public Company Limited (TOT); et 7) Real Future Company Limited (RF).

3.78. En ce qui concerne les services d'accès à l'Internet à large bande, les trois opérateurs principaux sont True Internet Company Limited (True), qui détient 37,7% des parts de marché, TOT, avec 28,0% des parts de marché, et TripleT Internet Company Limited (3BB), avec 30,3% des parts de marché. Les autres fournisseurs de services d'accès à Internet au détail détiennent les 4,0% restants. Le taux de pénétration de l'Internet à large bande s'élève à 26,6% du total des ménages. En outre, l'accès à l'Internet à large bande par la téléphonie fixe concerne actuellement 95,7% du total des abonnés de téléphonie fixe (au troisième trimestre de 2014).

3.79. Ces dernières années, la NBTC a entrepris de promouvoir le secteur des télécommunications en améliorant les règles et règlements, de sorte à faciliter l'entrée sur le marché et à libéraliser de nombreux services clés pour l'essor du secteur, y compris les services d'interconnexion (départ, terminaison et transit des appels), la passerelle Internet internationale, les circuits privés loués internationaux et les services d'appels internationaux directs. La NBTC a récemment mis à jour les tarifs d'interconnexion vocale de référence basés sur les coûts pour le secteur des télécommunications, à la lumière des modifications technologiques et des évolutions du marché, notamment la vente aux enchères de fréquences 2,1 GHz en 2012 et le fait que les contrats de concession ont commencé à expirer. Les tarifs d'interconnexion de référence permettent une transition contrôlée des anciens tarifs relativement élevés aux tarifs plus faibles, basés sur les coûts, ce qui a une incidence positive sur le prix de détail payé par les utilisateurs finals.

3.80. La NBTC promeut en permanence l'entrée sur le marché du réseau fixe et sans fil, car il s'agit du réseau dorsal des services d'aval. En 2012, la NBTC a délivré trois licences de fourniture de services mobiles 3G pour la bande de fréquences 2,1 GHz. À l'heure actuelle, on compte donc sept grands opérateurs de téléphonie mobile. Par ailleurs, le nombre de fournisseurs de réseaux de télécommunication augmente progressivement ces dernières années, la plupart des nouveaux fournisseurs étant des fournisseurs de réseaux centraux et de réseaux d'accès. En décembre 2014, la NBTC avait délivré 64 licences fondées sur les installations. Les services de ces fournisseurs de réseaux couvrent différents services fondés sur les installations, qui varient selon le champ d'activité concerné.

3.81. En décembre 2014, la NBTC avait délivré 382 licences de télécommunication à des opérateurs, dont 305 licences de type I (sans réseau), 36 licences de type II (avec ou sans réseau) et 41 licences de type 3 (avec réseau).

3.82. En outre, la NBTC a publié différentes notifications et réglementations pertinentes, à la fois pour les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion, conformément aux dispositions visant à promouvoir la concurrence libre et loyale dans les deux secteurs. Ces notifications et réglementations sont listées ci-après:

- notification de la NBTC sur les critères et procédures relatifs aux fusions et à la participation croisée dans le secteur des télécommunications, B.E. 2553 (2010);
- notification de la NBTC sur la prescription relative à des actes prohibés qui attesteraient d'une mainmise étrangère, B.E. 2555 (2012);
- notification de la NBTC sur la définition du marché et les marchés des télécommunications pertinents, B.E. 2557 (2014);
- notification de la NBTC sur les critères et procédures relatifs à l'identification des opérateurs détenant un pouvoir important sur les différents marchés des télécommunications, B.E. 2557 (2014);
- notification de la NBTC sur les critères et procédures relatifs à l'identification des opérateurs détenant un pouvoir important sur les différents marchés de radiodiffusion, B.E. 2557 (2014);
- notification de la NBTC sur les critères et procédures relatifs aux pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la radiodiffusion, B.E. 2557 (2014);
- notification de la NBTC sur les critères et procédures relatifs aux fusions et à la participation croisée dans le secteur de la radiodiffusion, B.E. 2557 (2014).

3.83. Durant la phase précédente de service universel (2009-2011), la NBTC avait axé ses actions sur la politique de promotion du développement de l'Internet à large bande et des télécommunications de base dans certaines zones non desservies. À présent, la NBTC a établi le Plan sur l'obligation de service universel pour 2012-2016, dont la mise en œuvre vise également le développement de l'Internet à large bande et l'utilisation des technologies de l'information à des fins sociales, par exemple au bénéfice des personnes handicapées. En outre, toutes les dépenses relatives au service universel sont subventionnées par le Fonds d'intérêt public pour la recherche et le développement de la radiodiffusion et des télécommunications, et un mécanisme d'adjudication publique sera utilisé pour trouver un fournisseur optimal de service universel.

3.2.14 Secteurs financiers

3.2.14.1 Secteur bancaire

3.84. Au cours de la dernière décennie, le système bancaire thaïlandais est resté solide et résistant grâce à plusieurs facteurs déterminants, y compris une supervision bancaire conforme aux normes internationales, avec une importance particulière accordée à la gestion prudente des risques, la mise en œuvre de politiques microprudentielles et macroprudentielles visant à assurer

la stabilité des institutions financières et du système bancaire dans son ensemble, et différentes mesures prises au titre de la phase II du Plan directeur du secteur financier (phase II du FSMP).

3.85. Depuis 2010, le système bancaire enregistre de bons résultats et demeure stable. En 2014, il affichait un ratio de fonds propres de 16,8%, avec une proportion de capitaux de haute qualité illustrée par un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 13,7%. En outre, les prêts improductifs bruts et nets ont diminué et sont passés à 2,15% et 1,08%, respectivement.

3.86. À l'achèvement de la phase II du FSMP en 2014, le système bancaire thaïlandais avait fait l'objet de modifications structurelles notables et d'améliorations soutenues en termes d'efficacité et de compétitivité. Les principales réalisations obtenues au cours de cette phase sont les fusions volontaires de banques résultant d'incitations fiscales accordées au titre du Plan, la transformation de succursales existantes de banques étrangères en filiales autorisées à développer leur réseau par l'intermédiaire de bureaux locaux plus nombreux, et la délivrance de nouvelles licences bancaires à des banques étrangères. Globalement, les nouveaux acteurs joueront un rôle important pour ce qui est de stimuler la concurrence, augmentant ainsi l'efficacité du système. Cela permettra ensuite d'accroître la solidité et la compétitivité du système financier aux fins de la connectivité régionale.

3.87. Dans l'optique de mieux appréhender les risques majeurs susceptibles de déstabiliser le système bancaire, différentes mesures clés relatives à la supervision et à la réglementation des institutions financières ont été prises, par exemple: l'obligation faite aux banques de mettre de côté des ressources pour les prêts dégradés actuels ou potentiels, l'examen thématique de domaines ciblés tels que les prêts automobiles, et la conduite de tests de résistance des banques, des instruments de défense contre les risques systémiques qui prennent en compte les facteurs internes et externes agissant sur la santé des institutions.

3.88. Par ailleurs, le système bancaire thaïlandais a adopté la norme de fonds propres de Bâle III en 2013, conformément au calendrier du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les banques doivent maintenir leur ratio de fonds propres à 8,5% au moins, un pourcentage légèrement supérieur aux exigences du Comité. S'agissant des autres éléments du cadre Bâle III, le principe de ratio de liquidité à court terme entrera en vigueur en 2016 et le ratio structurel de liquidité à long terme est en cours d'examen.

3.2.14.2 Valeurs mobilières

3.89. La Thaïlande continue d'approfondir ses marchés de capitaux afin de favoriser la mobilisation et l'investissement. En 2014, la valeur totale des capitalisations de la Bourse de Thaïlande (SET) était de 13 860 milliards de baht (une augmentation de 66% par rapport à 2010), tandis que la valeur totale des capitalisations du Marché des investissements de substitution (MAI) était de 383,08 milliards de baht (une multiplication par six par rapport à 2010). Le 27 novembre 2014, les capitalisations combinées de la SET et du MAI ont atteint leur niveau record depuis l'établissement du marché. L'indice SET à la fin de l'année se situait à 1 497,67, soit une augmentation de 15,32% par rapport à la fin de l'année 2013. Le rapport dividende/cours de la SET était de 2,94%, tandis que celui du MAI était de 0,87%.

3.90. En 2014, la valeur totale des transactions (SET et MAI combinés) était de 11 140 milliards de baht, pour une valeur moyenne quotidienne de 45,47 milliards de baht, le niveau record de l'ASEAN pour trois années consécutives. S'agissant de la valeur des transactions par type d'investisseur, les investisseurs individuels ont représenté 62% de la valeur totale des transactions, tandis que les transactions des investisseurs étrangers, celles des investisseurs institutionnels nationaux et celles pour compte propre ont représenté 20%, 9% et 9%, respectivement, de la valeur totale. En 2014, le volume des transactions de produits dérivés a bondi, augmentant de 116% par rapport à l'année précédente, et a atteint une moyenne de 147 025 contrats par jour, principalement du fait des hausses des opérations uniques à terme et du changement dans les tailles des contrats à terme de l'indice SET50.

3.91. Pour garantir une croissance de qualité, la Commission des opérations de bourse (SEC) est résolue à hausser les normes de surveillance et de réglementation pour qu'elles s'accordent avec les normes internationales. Le rôle principal de cette commission est de formuler et de mettre en œuvre efficacement des politiques, des règles et des règlements concernant la surveillance, la

promotion et le développement des opérations sur valeurs mobilières et sur produits dérivés, et concernant également d'autres activités liées aux opérations sur valeurs mobilières, à la bourse des valeurs, et aux entités effectuant des opérations sur valeurs mobilières, y compris l'émission et l'offre de valeurs mobilières en vente dans le public, l'acquisition de valeurs mobilières aux fins d'opérations publiques d'achat, et la prévention des pratiques déloyales dans le commerce de titres.

3.92. En ce qui concerne les normes internationales, la SEC a contrôlé et amélioré les normes thaïlandaises en matière de marché des capitaux afin qu'elles soient acceptables au niveau international, en particulier au regard des normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). En septembre 2014, la SEC a été choisie pour intégrer le Bureau de l'OICV en tant que représentant du Comité régional Asie-Pacifique. En qualité de membre du Bureau de l'OICV de 2014 à 2016, la SEC participera à l'examen des principales questions réglementaires liées aux valeurs mobilières avec les responsables de la réglementation de centres financiers mondiaux tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, l'Australie et Hong Kong, Chine, et promouvra la mise en œuvre des principes et normes de l'OICV. La SEC participe également au Comité d'orientation de l'OICV sur les normes internationales en matière de comptabilité, d'audit et de divulgation, au Comité d'orientation de l'OICV sur les investisseurs particuliers, et au Comité directeur de l'OICV sur les marchés en expansion et les marchés émergents.

3.93. De plus, la SEC a indiqué qu'il était important de faire en sorte que les normes thaïlandaises relatives au marché des capitaux soient reconnues par les principaux marchés afin que les produits financiers thaïlandais puissent être distribués sur ces marchés. La SEC a signé un mémorandum d'accord avec les autorités réglementaires de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen, aux termes de la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFMD), et a coopéré avec la Bourse de Thaïlande pour soutenir le Règlement sur l'infrastructure du marché européen (EMIR).

3.94. En ce qui concerne la gouvernance, la Thaïlande est devenue un chef de file régional. En 2012, elle a obtenu une note de 82,83 points sur un total de 100 points dans le Rapport de la Banque mondiale sur l'observation des normes et des codes, évaluation par pays du gouvernement d'entreprise (CG ROSC), avec des scores supérieurs à la moyenne régionale dans toutes les catégories. D'importants efforts consacrés à l'élaboration de pratiques touchant le gouvernement d'entreprise ont conduit à l'amélioration de l'Évaluation globale du gouvernement d'entreprise en Asie (CG Watch), une évaluation menée par l'Association pour le gouvernement d'entreprise en Asie et par CLSA Asia-Pacific Markets. La CG Watch évalue la qualité des pratiques de gouvernement d'entreprise dans onze pays d'Asie. En 2010, la Thaïlande était classée au quatrième rang et reconnue comme le pays connaissant la plus forte amélioration. En 2012, elle était classée au troisième rang en Asie, devancée seulement par Singapour et Hong Kong, Chine. En 2014, la Thaïlande était classée au quatrième rang avec la note la plus élevée en matière d'application des lois. De plus, les sociétés thaïlandaises les mieux notées ont également obtenu les scores les plus élevés parmi les pays de l'ASEAN évalués en termes de gouvernement d'entreprise pour 2013/14.

3.95. En plus d'encourager les sociétés listées à adopter de bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise, la SEC a annoncé en 2013 l'élaboration d'une feuille de route sur le développement durable, portant sur la mise en œuvre des pratiques de gouvernement d'entreprise, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et la lutte contre la corruption. L'approche adoptée comprend trois composantes, à savoir la substance du gouvernement d'entreprise, les processus de RSE, et la lutte contre la corruption en pratique. Des indicateurs de progrès en matière de RSE et de lutte contre la corruption pour les sociétés thaïlandaises listées ont été respectivement élaborés et lancés. La SEC a également rejoint l'Organisation thaïlandaise de lutte contre la corruption, aux côtés de plus de 40 organisations.

3.2.14.3 Assurances

3.96. En 2013, la Thaïlande représentait 0,46% du marché mondial de l'assurance et elle se classait au 30^{ème} rang pour les volumes totaux de primes. Pour l'heure, la Thaïlande compte 86 compagnies d'assurance, dont 23 sont des compagnies d'assurance-vie, 61 sont des compagnies d'assurance-dommages, et les 2 autres sont des réassureurs nationaux.

3.97. À la fin de novembre 2014, le secteur thaïlandais de l'assurance avait progressé de 9,52% par rapport à la même période de l'année précédente, et le montant total des primes s'élevait à 635 751 millions de baht. En particulier, les activités d'assurance-vie ont augmenté de 13,71% et le montant total s'est élevé à 450 369 millions de baht. Dans le même temps, les activités d'assurance-dommages ont progressé de 0,53% et le montant total des primes s'est élevé à 185 382 millions de baht. À la fin de septembre 2014, le taux de pénétration de l'assurance (montant des primes d'assurance par rapport au PIB du pays) s'élevait à 5,50%.

3.98. Les facteurs déterminants de cette croissance continue sont les suivants:

- les mesures progressistes adoptées par le Bureau de la Commission des assurances (OIC) ont visé à renforcer le système thaïlandais des assurances au moyen du projet "Assurance pour le peuple", un projet qui a été diffusé dans de nombreuses régions du pays afin de mieux renseigner la population sur les questions d'assurance;
- l'OIC a amélioré les canaux de distribution ainsi que les guichets uniques qui offrent des garanties pour la vie des gens et pour leurs biens tout en favorisant l'accès au système d'assurance;
- l'OIC promeut le développement de produits d'assurance abordables et répondant aux besoins de la population, par l'émission de polices de micro-assurance, lesquelles comportent des primes d'assurance simples et peu coûteuses pour les personnes à faible revenu;
- l'OIC promeut les contrats d'assurance retraite en accordant des déductions fiscales aux consommateurs achetant ce type de contrat. Un consommateur achetant un contrat d'assurance-retraite peut déduire jusqu'à 300 000 baht de son revenu imposable personnel, sur lesquels 100 000 baht peuvent être entièrement déduits pour une police d'assurance-vie et 200 000 baht peuvent être déduits pour un contrat d'assurance retraite. Cependant, le montant déduit ne peut dépasser 15% du revenu imposable total.

3.99. Le Bureau de la Commission des assurances (OIC) élabore actuellement le Plan de développement des assurances, volume 3 (2015–2019), qui devrait être finalisé et présenté pour approbation en septembre 2015.

3.100. L'OIC met aussi en œuvre des mesures visant à préparer le secteur thaïlandais des assurances à la Communauté économique de l'ASEAN (AEC), notamment en favorisant la connaissance et la compréhension des règles, réglementations et langues des autres États membres de l'ASEAN. En outre, l'OIC a pris des mesures pour renforcer la capacité des assureurs à faire face à la concurrence internationale. L'OIC a consolidé les réserves en capital ou la seconde phase des réserves en capital fondées sur les risques en faisant passer le ratio de fonds propres de 120% à au moins 140%.

4 ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

4.1. Depuis longtemps, la Thaïlande soutient pleinement le système commercial multilatéral crédible et efficace que représente l'Organisation mondiale du commerce estimant qu'il s'agit d'un élément essentiel à un commerce mondial plus libre et plus équitable, qui favorisera l'amélioration des conditions de vie et de l'emploi, ainsi que différents aspects du développement. Les accords de libre-échange (ALE) complètent les travaux accomplis au niveau multilatéral en permettant l'application d'un traitement préférentiel plus satisfaisant en termes d'accès aux marchés pour les signataires des ALE, avec des considérations spécifiques entre les signataires.

4.2. Pour l'heure, la Thaïlande est signataire de onze accords de libre-échange régionaux et bilatéraux en vigueur (voir ci-après).

Tableau 4.1 Accords de libre-échange en vigueur signés par la Thaïlande

ALE conclus par la Thaïlande	Date d'entrée en vigueur
ASEAN	1 ^{er} janvier 1993 (marchandises), 30 avril 1999 (services), 21 juin 1999 (investissements)
Thaïlande-Inde (programme pour l'obtention de résultats rapides)	1 ^{er} septembre 2004
Thaïlande-Australie	1 ^{er} janvier 2005
Thaïlande-Nouvelle-Zélande	1 ^{er} juillet 2005
ASEAN-Chine	20 juillet 2005 (marchandises), 1 ^{er} juillet 2007 (services), 15 février 2010 (investissements)
Thaïlande-Japon	1 ^{er} novembre 2007
ASEAN-Japon	1 ^{er} juin 2009 (marchandises)
ASEAN-Corée	1 ^{er} juin 2009 (services), 1 ^{er} octobre 2009 (marchandises), 31 octobre 2009 (investissements)
ASEAN-Inde	1 ^{er} janvier 2010 (marchandises), 1 ^{er} juillet 2015 (services)
ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande	12 mars 2010
Thaïlande-Pérou (programme pour l'obtention de résultats rapides)	31 décembre 2011 (marchandises)

4.1 OMC

4.3. La Thaïlande soutient fermement le système commercial multilatéral et la potentielle conclusion positive du Programme de Doha pour le développement. La Thaïlande pense que des résultats importants et significatifs peuvent être obtenus à la dixième Conférence ministérielle.

4.4. La Thaïlande donne la priorité à la mise en œuvre des décisions adoptées à la neuvième Conférence ministérielle, dont fait partie l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). À l'heure actuelle, la Thaïlande s'efforce de mener à bien le processus de ratification afin d'accepter le Protocole concernant l'AFE dans le courant de l'année. L'entrée en vigueur de l'AFE en temps voulu contribuera considérablement et efficacement au commerce mondial.

4.5. La Thaïlande juge également prioritaires les dispositions relatives au traitement spécial et différencié, qui sont nécessaires pour que les pays en développement puissent pleinement et efficacement mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de l'OMC et pour que leur participation au commerce multilatéral se traduise par un surcroît d'avantages économiques, susceptibles de contribuer de façon positive au développement. L'accès en franchise de droits et sans contingent accordé aux PMA par la Thaïlande a pris effet le 9 avril 2015; tous les PMA figurant sur la liste des Nations Unies bénéficient à ce titre d'un accès aux marchés préférentiels.

4.6. En outre, à une réunion de haut niveau du Conseil du commerce des services de l'OMC tenue le 5 février 2015, la Thaïlande a, comme d'autres Membres, annoncé le traitement préférentiel qui serait accordé aux PMA. La notification relative à la dérogation concernant les services pour les PMA sera présentée en temps utile, une fois que les procédures internes auront été achevées.

4.2 ASEAN

4.7. Durant les mois restants de l'année 2015, l'ASEAN va accélérer la mise en œuvre des mesures devant permettre d'atteindre les objectifs énoncés dans le schéma directeur de la Communauté économique de l'ASEAN (AEC). En juillet 2015, la Thaïlande avait mis en œuvre 93,3% des mesures prioritaires au titre du schéma directeur, tandis que ce chiffre était de 90,5% dans l'ensemble de l'ASEAN. La Thaïlande estime que la mise en œuvre de l'ensemble des mesures figurant dans le schéma directeur sera achevée en 2015, comme prévu.

4.8. Des progrès substantiels sont évidents au chapitre de la réduction et de l'élimination des droits de douane. En 2015, les six États membres originels de l'ASEAN ont éliminé les droits de douane sur 99,20% de leurs lignes tarifaires; les pays du groupe CLMV ont abaissé leurs droits de douane afin qu'ils soient compris entre 0% et 5% pour 90,85% de leurs lignes tarifaires, et ils élimineront la quasi-totalité des droits en 2018. En conséquence, environ 99,8% de l'ensemble des lignes tarifaires de la Thaïlande sont déjà à 0%, tandis que les taux de droits des lignes tarifaires restantes sont de 5%.

4.9. D'autres efforts ont été consentis collectivement par l'ensemble des États membres de l'ASEAN pour faciliter le commerce au sein de la région. Les règles d'origine ont été simplifiées afin

de promouvoir un réseau de production régional. Le projet pilote de Guichet unique de l'ASEAN est en cours et vise à réduire les délais de dédouanement tout en contribuant à abaisser les coûts des opérations commerciales. Pour accroître l'efficacité de ses douanes et renforcer sa compétitivité commerciale, la Thaïlande dispose d'un guichet unique national déjà opérationnel, qui facilite l'échange de données et de renseignements commerciaux entre les organismes publics et les entreprises. Le Cadre de la facilitation des échanges de l'ASEAN et des plans de travail destinés à régler d'autres questions de nature commerciale telles que les procédures douanières et les SPS ont également été adoptés.

4.10. En outre, les États membres de l'ASEAN ont mis en œuvre deux projets pilotes d'autocertification visant à favoriser la facilitation des échanges au sein de la région. La Thaïlande s'est associée en octobre 2011 au Brunéi, à la Malaisie et à Singapour pour lancer le premier projet pilote d'autocertification (le Myanmar et le Cambodge suivront) et s'est associée en mai 2015 à l'Indonésie, aux Philippines, à la RDP lao et au Viet Nam pour mettre en œuvre le second projet pilote d'autocertification. En harmonisant les procédures de certification opérationnelles des deux projets pilotes, l'ASEAN a pour objectif de mettre en œuvre un dispositif d'autocertification pour l'ensemble de l'ASEAN d'ici à la fin de l'année 2015.

4.11. S'agissant des mesures non tarifaires/obstacles non tarifaires (ONT), l'objectif premier de l'ASEAN est l'élimination totale des ONT. À l'heure actuelle, l'ASEAN établit la liste de ces obstacles afin de développer des approches pragmatiques permettant, à terme, de les éliminer. Pour accroître la transparence des mesures non tarifaires, la Thaïlande et les autres États membres de l'ASEAN ont mis en place leurs propres centres nationaux d'information sur le commerce afin de recenser les mesures et de rassembler les autres renseignements liés au commerce. Le portail de la Thaïlande est accessible au public depuis novembre 2014, à l'adresse suivante: <http://www.thailandntr.com/>. En outre, l'ASEAN est en train de mettre sur pied un centre d'information sur le commerce de l'ASEAN qui reliera tous les centres nationaux d'ici à la fin de l'année 2015.

4.12. Les États membres ont également œuvré à faciliter la libre circulation des services au titre de l'Accord-cadre de l'ASEAN sur les services (AFAS). En août 2014, les États membres de l'ASEAN, à l'exception des Philippines, ont signé le Protocole de mise en œuvre du neuvième ensemble d'engagements au titre de l'AFAS. La Thaïlande a achevé son processus de consultation interne et est prête à présenter le dixième ensemble d'engagements au titre de l'AFAS. La liste d'engagements spécifiques de la Thaïlande englobait une centaine de sous-secteurs de services pour lesquels la participation est plafonnée à 70%, et le nombre d'engagements qui figuraient dans le neuvième ensemble a augmenté dans deux secteurs, à savoir les services de communication et les services de transport.

4.13. Depuis 2013, la Thaïlande participe aux négociations de l'Accord sur le commerce des services dans l'ASEAN (ATISA), qui doit remplacer l'AFAS et promouvoir une libéralisation des services plus ambitieuse. Cependant, pour que les travaux puissent être axés en priorité sur le dixième ensemble d'engagements concernant les services, il a été convenu d'intégrer l'ATISA au programme pour l'après-2015.

4.14. À ce jour, l'ASEAN a conclu les sept accords de reconnaissance mutuelle (ARM) ci-après afin de faciliter la circulation des travailleurs de l'ASEAN en favorisant la reconnaissance de leurs qualifications: 1) ARM sur les services médicaux; 2) ARM sur les services de soins infirmiers; 3) ARM sur les services dentaires; 4) ARM sur les services d'architecture; 5) ARM sur les services d'ingénierie; 6) Accord-cadre pour la reconnaissance mutuelle des qualités requises en matière d'inspection; et 7) ARM-cadre sur les services comptables. L'ASEAN a aussi engagé la mise en œuvre de l'ARM sur les professionnels du tourisme, qui vise à renforcer les compétences et capacités des professions du secteur touristique.

4.15. En outre, l'Accord de l'ASEAN sur la circulation des personnes physiques, signé le 19 novembre 2012, définit le cadre juridique propre à faciliter le mouvement transfrontières temporaire des personnes dans la région. L'Accord global sur l'investissement de l'ASEAN (ACIA), qui est entré en vigueur le 29 mars 2012, contient des engagements de libéralisation et de protection des activités d'investissement transfrontières, y compris la promotion et la facilitation de l'investissement.

4.16. Tout en accélérant les travaux visant à atteindre les objectifs de l'AEC en 2015, l'ASEAN élabore actuellement la Vision de l'AEC pour l'après-2015, et travaille notamment sur les moyens d'approfondir et d'élargir encore davantage l'intégration économique régionale. Les dirigeants de l'ASEAN ont récemment adopté les éléments principaux constituant les trois piliers de la Communauté de l'ASEAN, qui constituent les bases de l'élaboration de la Vision de l'ASEAN pour l'après-2015. Sur le plan économique, des progrès notables ont été accomplis dans la préparation du Document annexe de l'AEC, qui comprend cinq éléments centraux, à savoir: 1) une économie intégrée et très unie; 2) une ASEAN compétitive, innovante et dynamique; 3) une ASEAN résistante, inclusive, et centrée sur l'être humain; 4) un renforcement de l'intégration et de la coopération sectorielles; et 5) une ASEAN globale. Le Document sera encore amélioré et deviendra le nouveau schéma directeur de l'AEC pour 2016-2025.

4.17. Dans le cadre de l'ASEAN, la Thaïlande poursuit activement la libéralisation du commerce régional. À l'occasion du 21^{ème} Sommet de l'ASEAN et de réunions connexes, à Phnom Penh (Cambodge) le 20 novembre 2012, les dirigeants des États membres de l'ASEAN et de l'Australie, de la Chine, de l'Inde, du Japon, de la République de Corée et de la Nouvelle-Zélande ont adopté la "Déclaration conjointe sur le lancement de négociations pour un Partenariat économique régional global" ou RCEP. Les dirigeants ont aussi approuvé les principes directeurs et objectifs relatifs à la négociation du RCEP adoptés par leurs Ministres de l'économie à Siem Reap en août 2012. Sur la base de ces principes directeurs, le RCEP, même s'il doit être initialement négocié par l'ASEAN et ses partenaires dans le cadre d'ALE existants, permettrait aux partenaires économiques de la région d'accéder ultérieurement. Le RCEP devrait aussi prévoir une coopération économique et technique permettant à toutes les parties, quel que soit leur niveau de développement, de tirer le meilleur parti des possibilités découlant d'engagements économiques approfondis et élargis. Les négociations sur le RCEP ont débuté en 2013 et devraient s'achever d'ici à la fin de l'année 2015. En matière d'ALE, les négociations engagées en 2014 entre l'ASEAN et Hong Kong, Chine, dont la Thaïlande assure la coordination, sont une autre étape importante. Ces négociations devraient être conclues en 2016.

4.18. Les évolutions récentes importantes à signaler pour l'ASEAN en ce qui concerne les ALE sont les suivantes: le deuxième ensemble d'engagements spécifiques au titre de l'Accord sur le commerce des services de la Zone de libre-échange ASEAN-Chine (ACFTA) a été signé en novembre 2011 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012; le Protocole d'incorporation des obstacles techniques au commerce et des mesures sanitaires et phytosanitaires dans l'Accord sur le commerce des marchandises de l'ACFTA a été signé le 19 novembre 2012 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013; le premier Protocole de modification de l'Accord établissant la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande a été signé le 26 août 2014 et doit entrer en vigueur le 1^{er} octobre 2015; l'Accord ASEAN-Inde sur le commerce des services et l'Accord ASEAN-Inde sur l'investissement ont tous deux été signés en novembre 2014 et sont en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2015. De plus, le troisième Protocole de modification de l'Accord ASEAN-Corée sur le commerce des marchandises devrait être signé à l'occasion des consultations entre les Ministres de l'économie de l'ASEAN et la République de Corée en août 2015, tandis que les négociations sur l'investissement concernant l'examen du programme de travail au titre de l'article 27 devraient être conclues fin 2015.

4.3 Autres accords préférentiels

4.19. L'Accord de libre-échange Thaïlande-Australie (TAFTA, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005), l'Accord de partenariat économique renforcé Thaïlande-Nouvelle-Zélande (TNZCEP, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2005), et l'Accord de partenariat économique Japon-Thaïlande (JTEPA, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2007) sont les ALE bilatéraux globaux que la Thaïlande a conclus avec des pays développés. Ces accords visent le commerce des marchandises, le commerce des services, l'investissement et la coopération économique. À ce jour, la Thaïlande et ses partenaires dans le cadre d'ALE ont tenu plusieurs réunions pour organiser et suivre la mise en œuvre de ces accords ainsi que pour exécuter les programmes intégrés établis au titre des ALE.

4.20. L'ALE entre la Thaïlande et le Chili a été signé le 4 octobre 2013 mais n'a pas encore été mis en œuvre. Pendant ce temps, les négociations relatives à un ALE global avec le Pérou ont été conclues le 5 octobre 2013. La Thaïlande et l'Inde mènent actuellement des négociations relatives à un ALE global, qui portent sur le commerce des marchandises, le commerce des services, l'investissement, les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au

commerce. L'Accord sur le commerce des marchandises relevant de l'Accord-cadre relatif à la zone de libre-échange de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle (BIMSTEC) devrait être signé une fois que Sri Lanka aura présenté sa liste complète. En 2015, la Thaïlande a aussi prévu de négocier des ALE avec la Turquie et le Pakistan. Le premier cycle de négociations avec la Turquie devrait débiter d'ici à fin 2015. S'agissant de l'ALE avec le Pakistan, les deux parties ont annoncé, à la troisième réunion du Comité conjoint sur le commerce tenue en août au Pakistan, qu'elles engageraient des négociations, dont le premier cycle débutera en septembre 2015. Pendant ce temps, les négociations avec l'UE et l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont au point mort.

4.4 Autres arrangements régionaux

4.21. La Thaïlande continue à jouer un rôle actif dans la coopération régionale, dans le cadre de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), de la Rencontre Asie-Europe (ASEM) et du Dialogue pour la coopération en Asie (ACD), ainsi que dans la coopération sous-régionale dans le cadre de la sous-région du Grand Mékong (GMS), du Triangle de croissance Indonésie-Malaisie-Thaïlande (IMT-GT) et de la Stratégie de coopération économique Ayeyawady-Chao Phraya-Mekong (ACMECS).

4.22. La Thaïlande soutient depuis longtemps les objectifs fixés par l'APEC à Bogor, à savoir la liberté et l'ouverture des échanges et des investissements en 2020. Par ailleurs, elle a souscrit pleinement à la feuille de route de Beijing pour la contribution de l'APEC à la réalisation de la zone de libre-échange Asie-Pacifique (FTAAP) en 2014, et s'est associée aux économies membres pour mener l'étude stratégique collective sur les questions liées à la réalisation de la FTAAP (qui devrait être achevée en 2016), une étape jugée importante pour accélérer la réalisation des objectifs de Bogor. En outre, la Thaïlande est favorable à l'engagement sans précédent pris en 2012 par l'APEC, qui consiste à réduire les taux de droits appliqués sur 54 biens environnementaux figurant sur la liste de l'APEC afin qu'ils soient inférieurs ou égaux à 5% d'ici à la fin de l'année 2015. Cet engagement est une contribution considérable aux objectifs de libéralisation du commerce énoncés à Bogor et au programme de croissance verte et de développement durable.

4.23. Consciente que les chaînes de valeur mondiales sont devenues une caractéristique dominante de l'économie mondiale, la Thaïlande accorde une grande importance aux nouvelles initiatives élaborées dans le cadre du Schéma directeur de l'APEC pour la promotion du développement des chaînes de valeur mondiales et de la coopération dans ce domaine. En 2014, la Thaïlande a accueilli très favorablement les travaux consacrés à la promotion de l'intégration des PME dans les chaînes de valeur mondiales des secteurs de premier plan, auxquels elle participe en tant que leader sectoriel pour l'agroalimentaire. Ces travaux ont pour objectif la formulation de recommandations concrètes susceptibles de favoriser l'intégration des PME dans les chaînes de valeur mondiales de ce secteur.

4.24. La Rencontre Asie-Europe (ASEM) a renforcé les relations et la coopération interrégionales entre les régions d'Asie et d'Europe, et son nombre de membres est passé de 25 à 53 entre 1996 et 2014. Cette même année, à l'occasion de leur dixième Sommet tenu à Milan, les dirigeants de l'ASEM ont rappelé qu'ils étaient engagés à œuvrer pour une économie mondiale ouverte et à renforcer les relations en matière de commerce et d'investissement par l'intermédiaire 1) d'une meilleure connectivité; 2) d'une mise en œuvre plus satisfaisante du Plan d'action pour la facilitation des échanges et du Plan d'action pour la promotion des investissements; et 3) d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles plus ouvert, plus stable et plus prévisible. La Thaïlande soutient pleinement ces recommandations. Le Premier Ministre thaïlandais a réaffirmé l'importance qu'il y avait à améliorer la connectivité dans l'infrastructure, les règlements en matière de commerce et d'investissement, les échanges de savoir-faire et de technologies, et le financement du projet sur la connectivité en Asie. La Thaïlande a aussi encouragé la conclusion d'ALE entre l'Asie et l'Europe et défendu le rôle de l'ASEAN et le sien dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la sécurité énergétique.

4.25. Par ailleurs, ces dernières années, la Thaïlande a accueilli bon nombre de réunions économiques importantes, dont la dixième Réunion des ministres des finances de l'ASEM, la Réunion des hauts fonctionnaires de la finance de l'ASEM (octobre 2012), la sixième Réunion du Groupe de travail des questions douanières de l'ASEM et la troisième Journée sur les douanes et le commerce de l'ASEM (septembre 2012). Récemment, en mars 2015, le Colloque sur l'avenir de

l'ASEM a eu lieu à Bangkok et a abouti à des résultats qui seront examinés plus avant en tant que recommandations pour le Sommet organisé en 2016 à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'ASEM.

4.26. La Thaïlande a joué un rôle moteur dans le Dialogue pour la coopération en Asie (ACD), notamment en exerçant la fonction de coordinateur. Elle assurera la présidence de l'ACD une fois que le Royaume d'Arabie saoudite aura achevé son mandat, en septembre 2015. Pour ce qui est des sommets, les dirigeants de l'ACD se réunissent tous les trois ans. Le premier Sommet qui s'est tenu à Koweït le 16 octobre 2012 a permis de redynamiser la coopération; à cette occasion, la Thaïlande a présenté une proposition pour encourager de nouveaux débats sur la connectivité régionale et a offert d'accueillir le deuxième Sommet de l'ACD.

4.27. Consciente de l'importance du développement de la connectivité régionale pour l'intégration et la durabilité économiques en Asie, la Thaïlande a accueilli le "Forum de haut niveau sur la connectivité régionale dans le cadre de l'ACD" le 4 septembre 2014, et a présenté la feuille de route provisoire pour la connectivité régionale. Les participants ont estimé que ce document d'orientation était visionnaire et se sont déclarés très favorables à ce qu'il constitue la base d'un examen ultérieur. La dernière version de la feuille de route comprend 16 projets dans sept domaines prioritaires: infrastructure de transport et de télécommunication, infrastructure institutionnelle, sécurité énergétique et connectivité, sécurité alimentaire et mobilité, connectivité et sécurité financières, tourisme, et développement humain. Ces domaines de coopération sont cruciaux pour ce qui est de favoriser les interactions entre les États membres en vue de la production d'avantages économiques mutuels et de la réduction des inégalités dans la région.

4.28. En 2014, au cinquième Sommet de la sous-région du Grand Mékong (GMS) à Bangkok, les dirigeants des pays membres ont adopté le Plan de mise en œuvre du Cadre régional pour l'investissement approuvé à la réunion ministérielle de la GMS de décembre 2013. Ce cadre englobe 215 projets d'investissement et d'assistance relevant de dix domaines: transports, énergie, agriculture, environnement, ressources humaines, urbanisme, tourisme, facilitation des échanges et du transport, TIC, et autres. Parmi les autres avancées importantes concernant la coopération économique dans la GMS qui ont été recensées lors du cinquième Sommet figurent l'établissement du Centre de coordination des pouvoirs régionaux dans la sous-région du Grand Mékong, l'établissement de l'Association des chemins de fer du Grand Mékong, et l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce transfrontières.

4.29. À l'occasion du neuvième Sommet du Triangle de croissance Indonésie-Malaisie-Thaïlande, tenu en Malaisie en avril 2015, les dirigeants de ces pays ont pris note des progrès accomplis dans le cadre du Schéma directeur de la mise en œuvre 2012-2016, qui comprend des stratégies sectorielles et des programmes phares dans six domaines: 1) transports et énergie; 2) commerce et investissement; 3) tourisme; 4) agriculture; 5) produits et services halal; et 6) ressources humaines. Les dirigeants ont aussi reconnu les conséquences négatives subies par l'environnement et salué l'initiative du Forum des Ministres principaux et des Gouverneurs relative au Plan d'action pour les villes vertes actuellement mis en œuvre à Melaka et Songkla, et qui doit être mis en œuvre à Medan et Batam. Les dirigeants ont accueilli favorablement la conclusion de l'étude exploratoire sur les zones économiques spéciales frontalières menée à la frontière entre la Malaisie et la Thaïlande aux fins de la promotion de l'investissement privé, des échanges commerciaux transfrontières et de la facilitation des transports. Ils ont aussi estimé que des efforts supplémentaires devaient être fournis pour appuyer les accords de l'ASEAN sur le transport au sein du Triangle de croissance Indonésie-Malaisie-Thaïlande, et ont salué la conclusion de l'étude sur les services de transport transroulage Belawan-Penang-Trang ainsi que les travaux préparatoires visant à mettre en place un service de transbordeur roulier sur la route Dumai-Melaka.

4.30. Au sixième Sommet de la Stratégie de coopération économique Ayeyawady-Chao Phraya-Mekong (ACMECS) tenu au Myanmar en juin 2015, les dirigeants du Cambodge, du Myanmar, de la RDP lao, de la Thaïlande et du Viet Nam sont convenus de mettre l'accent sur plusieurs thèmes, parmi lesquels: la promotion de l'investissement étranger direct; l'accélération de la mise en œuvre du mécanisme de coopération de l'ACMECS sur le riz, qui vise à encourager le développement de ce secteur dans les pays membres; la promotion de l'établissement de zones industrielles, de zones économiques spéciales et de zones économiques spécifiques le long des frontières des pays de l'ACMECS et dans d'autres zones potentielles; la promotion des voyages transfrontières entre les pays de l'ACMECS au titre du concept "cinq pays, une destination"; et le renforcement de la coopération entre les pays de l'ACMECS en matière de préservation de

l'environnement et d'utilisation durable des ressources naturelles des fleuves Ayeyawaddy, Chao Phraya et Mékong.

4.5 Coopération technique et financière

4.31. La Thaïlande fournit à d'autres pays en développement une assistance sous forme de coopération technique et financière par l'intermédiaire de l'Agence de coopération pour le développement économique des pays voisins (organisme public) (NEDA) et de l'Agence thaïlandaise de coopération pour le développement international (TICA), qui relève du Ministère des affaires étrangères. Cette coopération vise à favoriser le développement social et économique durable dans les autres pays en développement.

4.32. La NEDA mène des activités de coopération à la fois technique et financière. En ce qui concerne la coopération technique, elle fournit une aide technique à la préparation de projets et dispense des cours d'échange de connaissances aux fonctionnaires de pays voisins. S'agissant de la coopération financière pour le développement, la NEDA sert de source de financement pour les pays voisins afin d'appuyer et de promouvoir l'expansion du commerce et de l'investissement, en améliorant le réseau d'infrastructures, notamment à la faveur de projets compris dans les cadres de coopération de la GMS, de l'ACMECS et de la BIMSTEC, projets qui se focalisent sur le développement de réseaux de transport afin d'accroître les débouchés offerts au commerce, à l'investissement et au tourisme à l'intérieur de la sous-région. Parmi les projets menés actuellement figurent, par exemple, la phase II du projet de construction d'un chemin de fer entre la RDP lao et la Thaïlande (Thanaleng-Vientiane), y compris la construction d'un parc à conteneurs ainsi que d'installations de levage et d'un système de télécommunication à la gare de Thanaleng; le projet d'amélioration des routes Ban Huag (Phayao)–Muang Khob–Muang Xing Hone et Muang Khob–Ban Pakkob–Ban Koneteun en RDP lao; et le projet d'amélioration du système de gestion des eaux en RDP lao.

4.33. La coopération technique thaïlandaise, supervisée par la TICA, prend la forme de projets de développement, de programmes de master, de cours de formation, de visites d'étude et d'envoi de bénévoles thaïlandais, dans le but d'aider d'autres pays en développement, y compris les pays voisins et d'autres pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie centrale. Des exemples d'activités de coopération technique menées par la Thaïlande pour les pays en développement dans les domaines du commerce, des services et de l'investissement sont énumérés ci-après:

- Projets liés au commerce pour les pays de la GMS, par exemple: développement d'un système de TIC pour la gestion des données relatives au commerce et à l'investissement dans cinq provinces de la RDP lao; promotion de l'investissement étranger; renforcement des capacités d'enseignement et d'apprentissage à l'Université technologique de Dawei (Myanmar); projet thaïlano-cambodgien sur le Centre de développement des compétences de la main-d'œuvre au Cambodge; renforcement des coopératives et des PME dans le centre du Viet Nam; et coopération Sud-Sud pour la gestion du tourisme.
- Formations courtes, par exemple sur les thèmes suivants: développement des groupements de PME et exportations; gestion et exploitation des ports; analyse et promotion des chaînes de valeur du secteur agricole; renforcement de l'entrepreneuriat – expérience et enseignements de la Thaïlande; expérience globale de gestion d'une entreprise exportatrice compétitive; compétences en matière de négociation commerciale; microfinance/microcrédit; et renforcement de la compétitivité commerciale des marchandises et services.
- Programme thaïlandais d'enseignement universitaire supérieur international, par exemple: master "administration des entreprises" et master "programme pour l'innovation dans les services".
- Programme de formation conjointe avec d'autres donateurs, sur les thèmes suivants: facilitation des échanges et développement de la logistique dans la GMS, sécurité et gestion des technologies de l'information, stratégies de développement des PME au Cambodge, et services techniques avancés pour les PME de certains secteurs industriels au Viet Nam.

4.34. En outre, la Thaïlande élargit maintenant son travail de coopération internationale à la modalité du "partenariat" ou de la "coopération triangulaire" pour créer une synergie de collaboration technique entre la Thaïlande et ses pays ou organisations internationales partenaires, le but étant de soutenir les efforts déployés par les pays tiers pour stimuler le développement économique, et d'aider ces pays à atteindre les objectifs de développement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les Objectifs de développement durable, qui sont des éléments clés du programme de développement pour l'après-2015.

5 ORIENTATIONS FUTURES DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

5.1. À la fin de 2013, la Thaïlande est entrée dans une période d'instabilité sur le plan politique, caractérisée par des changements d'administrations et l'examen de différents plans et idées. C'est en 2014 seulement que des orientations claires pour le pays ont commencé à se dessiner. Depuis lors, le gouvernement a mené des réformes globales dans tous les domaines, y compris le commerce, la promotion des échanges et de l'investissement, ainsi que l'amélioration de la transparence et la simplification des procédures gouvernementales. Cela traduit une véritable volonté d'œuvrer progressivement à la définition de l'orientation future de la politique économique et commerciale du pays. Pendant ce temps, la feuille de route des élections générales prévues en 2016 a été mise au point de façon concrète et régulière. Les nombreux efforts du gouvernement – la Loi sur la facilitation des procédures de licences et les réformes en matière de promotion des investissements, par exemple – ont été salués par le secteur privé, ce qui indique que la Thaïlande est sur la bonne voie.

5.2. Quoi qu'il en soit, toutes ces actions positives du gouvernement ont été menées dans un climat de ralentissement de l'économie mondiale et de stagnation des grandes économies, qui a abouti à une baisse de la demande sur le marché international et à une dépréciation de certaines grandes monnaies. Tous ces facteurs externes ont inévitablement affecté l'économie thaïlandaise et notamment les exportations. Dans ce contexte, le gouvernement a mis en œuvre de façon minutieuse et exhaustive ses politiques globales, en particulier les politiques économiques, afin que l'économie du pays demeure résistante et flexible face aux facteurs extérieurs de l'économie mondiale.

5.3. Outre ses politiques économiques exhaustives, la Thaïlande continue à soutenir pleinement les travaux menés dans le cadre du système commercial multilatéral, notamment sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce. Elle pense que l'ouverture et l'équité des échanges contribueront à une économie mondiale durable et prospère; par conséquent, elle attend avec intérêt la tenue de la dixième Conférence ministérielle. En complément de ces travaux, la Thaïlande s'efforce également de faire progresser continuellement les autres accords commerciaux régionaux et préférentiels (ACR/ACPr) et la coopération économique.

5.4. À l'heure actuelle, l'économie thaïlandaise redémarre après le ralentissement économique de ces dernières années. La reprise a été progressivement engagée grâce aux dépenses publiques consacrées à différents projets – y compris des investissements dans des infrastructures de base –, aux fondements solides des politiques monétaire et budgétaire, et à des politiques plus progressistes en matière de facilitation des échanges et de promotion de l'investissement. Des discussions relatives au douzième Plan national de développement économique et social (2017-2021) ont été lancées. Des efforts ont été déployés pour accroître la compétitivité de l'économie, par l'intermédiaire de différents plans stratégiques sur l'agriculture (pour les principales cultures de la Thaïlande telles que le riz, le maïs, le manioc, les produits à base d'huile de palme et l'huile de palme, la canne à sucre et le sucre), sur l'infrastructure de transport, en particulier les chemins de fer, sur l'appui aux PME, et sur la conduite de la politique en matière d'économie numérique. Certaines mesures mises en œuvre actuellement – la réforme fiscale, l'ajustement de la structure des prix de l'énergie, et des mesures de lutte contre la corruption, par exemple – pourraient notamment ralentir certains investissements à court terme, mais devraient avoir une incidence positive sur le long terme. Le gouvernement a tenté de construire des bases solides pour l'avenir, dans l'optique claire de diriger le pays judicieusement dans un contexte international en évolution constante, et dans le but de faire progresser et de stabiliser l'économie dans son ensemble.

5.5. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique économique et commerciale, le gouvernement n'a cessé de tenir compte d'autres aspects, tels que les dimensions sociale et environnementale. La politique du pays a intégré toutes les composantes pertinentes sans négliger

les éventuels effets secondaires. La Thaïlande se situe en tête du classement des économies les plus "heureuses" du monde établi par Bloomberg³, ce qui semble indiquer que le pays finira par acquérir le statut d'économie forte tout en favorisant le bien-être de sa population.

³ <http://www.bloomberg.com/news/articles/2015-03-03/the-15-happiest-economies-in-the-world>.